



الجمهوريَّة الجَزائريَّة
الديمقَراطيَّة الشَّعبيَّة

الجريدة الرسمية

اتفاقيات دولية، قوانين، ومراسيم
قرارات وأراء، مقررات، مناشير، إعلانات وبلاغات

Abonnement annuel	Algérie	Tunisie	ETRANGER	DIRECTION ET REDACTION : SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT Abonnements et publicité : IMPRIMERIE OFFICIELLE
		Maroc Libye Mauritanie	(Pays autres que le Maghreb)	
1 An	1 An	7, 9 et 13 Av. A. Benbark — ALGER		
Edition originale		150 D.A.	400 D.A.	Tél. : 65. 18. 15 à 17 — C.C.P. 3200 — 50 ALGER
Edition originale et sa traduction		300 D.A.	730 D.A. (Frais d'expédition en sus)	Télex : 65 180 IMPOF DZ BADR : 060.300.0007 68/KG ETRANGER : (Compte devises): BADR : 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 3,50 dinars ; édition originale et sa traduction, le numéro : 7 dinars. — Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation et changement d'adresse. Tarif des insertions : 30 dinars la ligne.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANÇAISE)

S O M M A I R E



DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 22 décembre 1991 portant changement de noms, p. 160.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

SERVICES DU CHEF DU GOUVERNEMENT

Arrêté interministériel du 9 octobre 1991 fixant la liste des communes à promouvoir, p. 181.

MINISTERE DE L'ECONOMIE

Arrêté du 11 août 1991 portant ouverture d'examens professionnels pour l'accès aux corps spécifiques de l'administration chargée du commerce au niveau des services extérieurs de la concurrence et des prix, p. 184.

Arrêté du 30 octobre 1991 fixant l'implantation des directions régionales et des inspections divisionnaires des douanes ainsi que leur compétence territoriale, p. 186.

SOMMAIRE (Suite)

Arrêtés du 21 décembre 1991 portant agrément de commissionnaires en douanes auprès des services douaniers de wilayas, p. 188.

MINISTERE DES UNIVERSITES

Arrêté du 24 septembre 1991 portant délégation de signature au directeur de cabinet du ministre des universités, p. 188.

MINISTERE DE L'ENERGIE

Arrêté du 2 septembre 1991 portant approbation de la construction d'ouvrages électriques, p. 188.

Arrêté du 3 novembre 1991 portant approbation de la construction de lignes électriques, p. 189.

Arrêté du 3 novembre 1991 portant approbation de la construction d'ouvrages électriques, p. 189.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Arrêté du 14 octobre 1991 portant élection des représentants du personnel et désignation des représentants de l'administration aux commissions partaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires de l'office national de métrologie légale, p. 189.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 22 décembre 1991 portant changement de noms.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de la justice ;

Vu la Constitution, notamment l'article 74-6^e et 116 ;

Vu l'ordonnance n° 70-20 du 19 février 1970 relative à l'état civil, notamment ses articles 55 et 56 ;

Vu le décret n° 71-157 du 3 juin 1971 relatif au changement de nom, notamment ses articles 3 et 4 ;

Décrète :

Article 1^{er}. — Est accordé le changement de nom prévu par le décret n° 71-157 du 3 juin 1971 susvisé, aux personnes désignées ci-après :

Boukhenouna Nafissa, née le 12 janvier 1953 à Souk Ahras, daïra de Souk Ahras, wilaya de Souk Ahras, acte de naissance n° 42, qui s'appellera désormais : Latifi Nafissa ;

Boukhenouna Allaoua, née le 24 mai 1958 à Souk Ahras, daïra de Souk Ahras, wilaya de Souk Ahras, acte de naissance n° 589, qui s'appellera désormais : Latifi Allaoua ;

Boukhenouna Chérifa, née le 22 septembre 1926 à M'Rahna, daïra de M'Rahna, wilaya de Souk Ahras, acte de naissance n° 1315/319, qui s'appellera désormais : Latifi Chérifa ;

Boukhenouna Djamel, née le 18 janvier 1961 à Souk Ahras, daïra de Souk Ahras, wilaya de Souk Ahras, acte de naissance n° 120, qui s'appellera désormais : Latifi Djamel ;

Boukhenouna Saïd, née le 18 novembre 1955 à Souk Ahras, daïra de Souk Ahras, wilaya de Souk Ahras, acte de naissance n° 925, qui s'appellera désormais : Latifi Saïd ;

Boukhenouna Fatiha, née le 15 septembre 1964 à Souk Ahras, daïra de Souk Ahras, wilaya de Souk Ahras, acte de naissance n° 1785, qui s'appellera désormais : Latifi Fatiha ;

Zebchine M'Hamed, né le 12 août 1942 à Médrara Sendjes, daïra de Oued El Fodda, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 2041 et acte de mariage n° 427 dressé le 18 juillet 1989 à Chlef, daïra de Chlef, wilaya de Chlef, qui s'appellera désormais : Souleimane M'Hamed ;

Oudjedi Damerdji Amine, né le 7 juillet 1951 à Tlemcen, daïra de Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 1814, qui s'appellera désormais : Damerdji Amine ;

Boudjeroua, prénommé, Houari, né le 7 mars 1921 à Sebt, daïra de Dahmouni, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 187 et acte de mariage n° 287 dressé en 1956 à M'Ghila, daïra de Dahmouni, wilaya de Tiaret, et ses enfants mineurs prénommés :

* Lakhdar, né le 1^{er} décembre 1989 à Bir El Djir, daïra de Sénia, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 483,

* Alia, née le 7 septembre 1972 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 9009,

* Yamina, née le 22 octobre 1975 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 11947,

qui s'appelleront désormais : Adel ;

Boudjeroua Kheira, née en 1960 à Sebt, daïra de Dahmouni, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 21 acte de mariage n° 2330 dressé le 8 août 1982 à Oran, wilaya d'Oran, qui s'appellera désormais : Adel Kheira ;

Boudjeroua Halima, née le 11 juillet 1964 à M'Ghila, daïra de Dahmouni, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 307 acte de mariage n° 3384 dressé le 26 novembre 1981 à Oran, wilaya d'Oran, qui s'appellera désormais : Adel Halima ;

Tellis, prénommé, Mihoub, né en 1936 à Metlili Chaamba, daïra de Metlili Chaamba, wilaya de Ghardaïa acte de naissance n° 1092 et acte de mariage n° 32 dressé le 15 janvier 1963 à Ghardaïa, wilaya de Ghardaïa et ses enfants mineurs prénommés :

* Chikh, né le 12 septembre 1970 à Metlili, daïra de Metlili, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 474,

* Oumelkhir, née le 19 juillet 1971 à Ghardaïa, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 846,

* Ammoura, née le 20 décembre 1973 à Ghardaïa, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 1443,

* Ammar, né le 16 août 1976 à Ghardaïa, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 994,

* Keltoum, née le 8 novembre 1979 à Ghardaïa, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 1242,

* Khedidja, née le 24 août 1984 à Ghardaïa, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 990,

* Kada, née le 15 octobre 1987 à Ghardaïa, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 1634,

qui s'appelleront désormais : Bensania ;

Tellis Fatna, née le 18 janvier 1961 à Ghardaïa, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 60 acte de mariage n° 69 dressé le 11 mai 1976 à Ghardaïa, wilaya de Ghardaïa, qui s'appellera désormais : Bensania Fatna ;

Tellis M'Hamed, né le 4 octobre 1962 à Ghardaïa, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 779, qui s'appellera désormais : Bensania M'Hamed ;

Tellis Messaouda, née le 11 novembre 1964 à Ghardaïa, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 1139, qui s'appellera désormais : Bensania Messaouda ;

Tellis Fatiha, née le 10 mars 1967 à Ghardaïa, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 273, qui s'appellera désormais : Bensania Fatiha ;

Tellis Fatima, née le 25 avril 1966 à Metlili Chaamba, daïra de Metlili Chaamba, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 242 acte de mariage n° 92 dressé le 23 juillet 1983 à Metlili Chaamba, daïra de Metlili Chaamba, wilaya de Ghardaïa, qui s'appellera désormais : Bensania Fatima ;

Khamadj, prénommé, Ahmed, né le 20 juin 1946 à El Khroub, daïra d'El Khroub, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 267 et acte de mariage n° 191 dressé le 27 juillet 1977 à El Khroub, daïra d'El Khroub, wilaya de Constantine, et ses enfants mineurs prénommés :

* Manelle, née le 31 mars 1979 à Constantine, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 4792,

* Raifa, née le 30 août 1982 à Alger centre, daïra de Sidi M'Hamed, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 3689,

* Amani, née le 14 mars 1986 à El Harrach, daïra d'El Harrach, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 778, qui s'appelleront désormais : Fahmi ;

Khamadj, prénommé, Belkacem, né le 7 février 1934 à El Kolla, daïra de Medjana, wilaya de Bordj Bou Arréridj, acte de naissance n° 319 et acte de mariage n° 61 dressé le 22 octobre 1964 à El Kolla, daïra de Medjana, wilaya de Bordj Bou Arréridj, et ses enfants mineurs prénommés :

* El Hadi, né le 19 novembre 1970 à El Harrach, daïra d'El Harrach, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 4152,

* Nabila, née le 15 novembre 1972 à Hussein Dey, daïra d'Hussein Dey, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 704,

* Hichem, né le 6 mars 1975 à Hussein Dey, daïra d'Hussein Dey, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1386,

qui s'appelleront désormais : Benatia ;

Khamadj Saliha, née le 1^{er} janvier 1959 à Boukhtoun, daïra de Medjana, wilaya de Bordj Bou Arréridj, acte de naissance n° 1 et acte de mariage n° 180 dressé le 10 décembre 1977 à Theniet Ennasr, daïra de Medjana, wilaya de Bordj Bou Arréridj, qui s'appellera désormais Benatia Saliha ;

Khamadj Fatiha, née en 1962 à Theniet Ennasr, daïra de Medjana, wilaya de Bordj Bou Arréridj, acte de naissance n° 21 et acte de mariage n° 154 dressé le 27 décembre 1981 à Theniet Ennasr, daïra de Medjana, wilaya de Bordj Bou Arréridj, qui s'appellera désormais Benatia Fatiha ;

Khamadj Nacéra, née le 4 janvier 1965 à El Harrach, daïra d'El Harrach, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 52, qui s'appellera désormais Benatia Nacéra ;

Khamadj Salima, née le 6 février 1966 à El Harrach, daïra d'El Harrach, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 436, qui s'appellera désormais Benatia Salima ;

Khamadj Nora, née le 1^{er} décembre 1968 à El Harrach, daïra d'El Harrach, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 4348, qui s'appellera désormais Benatia Nora ;

El Miet Slimane, né le 7 août 1968 à Ghardaïa, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 793, qui s'appellera désormais Mosbah Slimane ;

El Miet Slimane, né le 20 mai 1966 à Ghardaïa, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 560, qui s'appellera désormais Mosbah Slimane ;

El Miet Aoumeur, né le 2 novembre 1967 à Ghardaïa, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 1170, qui s'appellera désormais Mosbah Aoumeur ;

El Miet Brahim, né le 3 avril 1969 à Ghardaïa, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 399, qui s'appellera désormais Mosbah Brahim ;

El Miet, prénommé, Youcef, né le 11 décembre 1936 à Constantine, wilaya de Constantine, acte de mariage n° 412 dressé le 16 avril 1965 à Constantine, wilaya de Constantine, et ses enfants mineurs prénommés :

* Hayet, née le 14 février 1970 à Constantine, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 1767,

* Naima, née le 7 mars 1973 à Constantine, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 3132,

* Abdelaziz, né le 8 janvier 1975 à Constantine, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 409,

qui s'appelleront désormais : Mosbah ;

El Miet Zina, née le 1^{er} juillet 1966 à Constantine, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 7013, qui s'appellera désormais : Mosbah Zina ;

El Miet Slimane, né le 1^{er} juillet 1968 à Constantine, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 6577, qui s'appellera désormais Mosbah Slimane ;

El Miet, prénommé, Messaoud, né le 4 mai 1967 à Ghardaïa, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 484 et acte de mariage n° 337 dressé le 26 août 1986 à Ghardaïa, wilaya de Ghardaïa, et son enfant mineur :

* Mustapha, né le 18 janvier 1988 à Ghardaïa, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 144, qui s'appelleront désormais : Mosbah ;

Redda, prénommé, Bouziane, né le 7 novembre 1944 à Ouled El Kharoubi, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 1504, acte de mariage n° 36 dressé le 22 juillet 1972 à Si Abdelghani, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, et ses enfants mineurs prénommés :

* Djemaa, née le 31 août 1970 à Ouled El Kharoubi, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 437,

* Kacémia, née le 15 mai 1971 à Ouled El Kharoubi, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 265,

* Torkia, née le 20 janvier 1973 à Ouled El Kharoubi, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 16,

* Mohamed, né le 20 avril 1976 à Ouled El Kharoubi, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 247,

* Sakina, née le 13 février 1978 à Si Abdelghani, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 64,

* Messaouda, née le 8 février 1980 à Si Abdelghani, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 79,

* Roguia, née le 4 novembre 1983 à Si Abdelghani, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 625,

* Fatiha, née le 17 septembre 1985 à Si Abdelghani, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 220,

qui s'appelleront désormais : Miloud ;

Redda, prénommé, Mohammed, né le 1^{er} juin 1948 à Ouled El Kharoubi, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 834, acte de mariage n° 6 dressé le 29 juin 1973 à Si Abdelghani, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, et le deuxième acte de mariage n° 61 dressé le 27 avril 1978 à Si Abdelghani, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, et ses enfants mineurs prénommés :

* Yamina, née le 28 juin 1975 à Sougueur, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 865/11,

* Khadra, née le 19 juin 1979 à Si Abdelghani, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 340,

* Amar, né le 11 janvier 1982 à Si Abdelghani, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 19,

* Nora, née le 17 février 1984 à Si Abdelghani, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 89,

* Boualem, né le 19 mars 1986 à Si Abdelghani, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 51,

* Djouhar, née le 2 mars 1988 à Sougueur, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 339, qui s'appelleront désormais : Miloud ;

Redda, prénommé, Douma, né le 20 juin 1938 à Ouled El Kharoubi, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 412, acte de mariage n° 15 dressé le 17 novembre 1969 à Si Abdelghani, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, et ses enfants mineurs prénommés :

* Fatima, née le 6 avril 1970 à Ouled El Kharoubi, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 172,

* Moulay, né le 6 septembre 1972 à Ouled El Kharoubi, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 477,

* Ahmed, né le 12 mars 1975 à Sougueur, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 273,

* Mokhtar, né le 26 novembre 1977 à Sougueur, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 1203,

* Fatma, née le 5 janvier 1980 à Sougueur, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 21,

* Mohamed, né le 3 août 1985 à Sougueur, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 1119,

* Henen, née le 27 janvier 1987 à Sougueur, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 126, qui s'appelleront désormais : Miloud ;

Redda Tahar, né en 1947 à Si Abdelghani, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 98, et acte de mariage n° 03 dressé le 2 mars 1978 à Si Abdelghani, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, et son deuxième acte de mariage n° 121 dressé le 25 mai 1989 à Sougueur, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, qui s'appellera désormais : Miloud Tahar ;

Redda Abdelkader, né le 15 septembre 1948 à Ouled El Kharoubi, Daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret acte de naissance n° 1167, qui s'appellera désormais : Miloud Abdelkader ;

Redda Fatma, née en 1950 à Ouled El Kharoubi, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 167 et acte de mariage n° 103 dressé le 15 novembre 1972 à Sougueur, wilaya de Tiaret, qui s'appellera désormais : Miloud Fatma ;

Redda, prénomé, Saad, né en 1954 à Ouled El Kharoubi, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 947 et acte de mariage n° 209 dressé le 31 juillet 1982 à Sougueur, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, et ses enfants mineurs prénommés :

* Mohamed, né le 23 novembre 1981 à Sougueur, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret acte de naissance n° 1047,

* Mokhtar, né le 28 octobre 1988 à Sougueur, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 1503,

* Fatima, née le 7 juillet 1983 à Sougueur, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 794,

* Sabah, née le 19 juillet 1985 à Sougueur, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 1041, qui s'appelleront désormais : Miloud ;

Redda Melouka, née en 1956 à Ouled El Kharoubi, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 948, qui s'appellera désormais : miloud Melouka ;

Redda Salem, né le 22 décembre 1963 à Sougueur, daïra de sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 662, qui s'appellera désormais : Miloud Salem ;

Soua, prénomé, Bachir, né le 1^{er} mars 1924 à Ouled Diab, daïra de Ben M'Hidi, wilaya de Tarf, acte de naissance n° 152 acte de mariage n° 80 dressé le 6 septembre 1971 à Bouteldja, daïra de Ben M'Hidi, wilaya de Tarf, et son enfant mineur prénommé :

* Salah Eddine, né le 6 mars 1977 à El Kala, daïra d'El Kala, wilaya de Tarf, acte de naissance n° 317, qui s'appelleront désormais : Souha ;

Niati, prénomé, Lakhdar, né en 1960 à Medghoussa, daïra de Frenda, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 309 et acte de mariage n° 90 dressé en 1983 à Madghoussa, daïra de Frenda, wilaya de Tiaret, et son enfant mineure prénommée :

* Amina, née le 23 juin 1985 à Melakou, daïra de Dahmouni, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 105, qui s'appelleront désormais : Djebli ;

Ras, prénomé, Abdelkader, né le 23 janvier 1932 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de mariage n° 29 dressé le 15 janvier 1960 à Tlemcen, et ses enfants mineurs prénommés :

* Soumiya, née le 21 décembre 1971 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 4876,

* Zahira, née le 5 novembre 1975 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 5028,

* Naima, née le 7 septembre 1978 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 4555, qui s'appelleront désormais : Bouras ;

Ras Mohamed Seif El Islam, né le 8 avril 1962 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 1341, qui s'appellera désormais : Bouras Mohammed Seif El Islam ;

Ras Meryem, née le 1^{er} janvier 1964 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 89 et acte de mariage n° 52 dressé le 19 janvier 1989 à Tlemcen, qui s'appellera désormais : Bouras Meryem ;

Ras Zineb, née le 17 octobre 1966 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 3817, qui s'appellera désormais : Bouras Zineb ;

Serdouk, prénomé, Ali, né en 1920 à Ben Azrèg, daïra de Aïn El Hadjar, wilaya de Saïda, acte de naissance n° 575 et acte de mariage n° 149 dressé le 27 décembre 1986 à Ouled Khaled, daïra de Aïn El Hadjar, wilaya de Saïda, et ses enfants mineurs prénommés :

* Abdelkader, né le 10 avril 1979 à Saïda, daïra de Saïda, wilaya de Saïda, acte de naissance n° 1174,

* Abdelkrim, né le 4 juillet 1983 à Saïda, daïra de Saïda, wilaya de Saïda, acte de naissance n° 2329,

* Nouredine, né le 25 juin 1985 à Saïda, daïra de Saïda, wilaya de Saïda, acte de naissance n° 3059, qui s'appelleront désormais : Abderrahmane ;

Serdouk Zineb, née le 22 février 1949 à Tafrent, daïra de Aïn El Hadjar, wilaya de Saïda, acte de mariage n° 24 dressé le 12 février 1974 à ouled Khaled, daïra de Aïn El Hadjar, wilaya de Saïda, qui s'appellera désormais : Abderrahmane Zineb ;

Serdouk Yamina, née le 4 avril 1963 à Ben Azreg, daïra d'Aïn El Hadjar, wilaya de Saïda, acte de naissance n° 57 et acte de mariage n° 35 dressé le 15 mai 1982 à Ouled Khaled, daïra d'Aïn El Hadjar, wilaya de Saïda, qui s'appellera désormais : Abderrahmane Yamina ;

Serdouk Kheira, née le 12 juin 1967 à Ben Azreg, daïra d'Aïn El Hadjar, wilaya de Saïda, acte de naissance n° 185, qui s'appellera désormais : Abderrahmane Kheira ;

Djahel, prénomé, Saad, né en 1934 à Ouled Slim, daïra de Bouchegouf, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 54 et acte de mariage n° 03 dressé le 25 novembre 1967 à Bou Amoura, daïra de Bouchegouf, wilaya de guelma, et ses enfants mineurs prénommés :

* Bornia, née le 14 novembre 1972 à Bouchegouf, daïra de Bouchegouf, wilaya de Guelma acte de naissance n° 493,

* Abdelaziz, né le 19 décembre 1974 à Bouamoura, daïra de Bouchegouf, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 307 ;

* Kaddour, né le 20 août 1979 à Bouchegouf, daïra de Bouchegouf, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 332,

* Fethi, né le 21 avril 1983 à Guelma, daïra de Guelma, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 1443, qui s'appelleront désormais : Moudjahed ;

Djahel Belgacem, né le 6 août 1963 à Bouchegouf, daïra de Bouchegouf, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 217, qui s'appellera désormais : Moudjahed Belgacem ;

Djahel Ouarda, née le 19 novembre 1967 à Bouchegouf, daïra de Bouchegouf, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 387, qui s'appellera désormais : Moujahed Ouarda ;

Djahel, prénommé, Slimane, né le 10 mars 1939 à Ouled Slimane, daïra de Bouchegouf, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 419, acte de mariage n° 67 dressé le 1^{er} octobre 1964 à Bouchegouf, daïra de Bouchegouf, wilaya de Guelma et ses enfants mineurs prénommés :

* Mounir, né le 18 octobre 1972 à Bouchegouf, daïra de Bouchegouf, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 429,

* Nora, née le 6 janvier 1974 à Bouchegouf, daïra de Bouchegouf, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 1,

* Ahcène, né le 26 septembre 1975 à Bouchegouf, daïra de Bouchegouf, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 441,

* Naouel, née le 5 novembre 1978 à Bouchegouf, daïra de Bouchegouf, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 334,

* Saïd, né le 20 décembre 1980 à Bouchegouf, daïra de Bouchegouf, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 363,

qui s'appelleront désormais Moujahed ;

Djahel Abdelkrim, né le 29 février 1964 à Bouchegouf, daïra de Bouchegouf, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 52 et acte de mariage n° 60 dressé le 10 juillet 1989 à Bouchegouf, daïra de Bouchegouf, wilaya de Guelma, qui s'appellera désormais : Moujahed Abdelkrim ;

Djahel Messaoud, né le 4 janvier 1965 à Bouchegouf, daïra de Bouchegouf, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 5 et acte de mariage n° 55 dressé le 29 juin 1988 à Bouchegouf, daïra de Bouchegouf, wilaya de Guelma, qui s'appellera désormais : Moujahed Messaoud ;

Djahel Nassira, née le 27 février 1967 à Bouchegouf, daïra de Bouchegouf, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 98, qui s'appellera désormais : Moujahed Nassira ;

Djahel Dalila, née le 16 avril 1970 à Bouchegouf, daïra de Bouchegouf, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 155, qui s'appellera désormais : Moujahed Dalila ;

Meghrbi, prénommé, Benaouda, né en 1934 à Meghider, daïra de Telagh, wilaya de Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 95 et acte de mariage n° 2 dressé le 11 janvier 1973 - Telagh, daïra de Telagh, wilaya de Sidi Bel Abbès, et ses enfants mineurs prénommés :

* Bakhta, née le 15 avril 1968 à Telagh, daïra de Telagh, wilaya de Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 137,

* Kheira, née le 19 février 1971, à Telagh, daïra de Telagh, wilaya de Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 88,

* Mohamed, né le 21 juillet 1973 à Telagh, daïra de Telagh, wilaya de Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 344,

* Zouaoui, né le 3 mai 1976 à Telagh, daïra de Telagh, wilaya de Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 276,

* Bouamama, né le 10 mars 1978 à Telagh, daïra de Telagh, wilaya de Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 155,

* Fatima, née le 25 août 1979 à Telagh, daïra de Telagh, wilaya de Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 608,

* Youcef, né le 17 avril 1981 à Telagh, daïra de Telagh, wilaya de Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 332,

* Nassira, née le 24 juillet 1983 à Telagh, daïra de Telagh, wilaya de Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 679,

* Horya, née le 1^{er} janvier 1986 à Telagh, daïra de Telagh, wilaya de Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 22,

qui s'appelleront désormais : Gherbi ;

Boukelba Mohammed, né le 21 avril 1957 à Nezla, daïra de Touggourt, wilaya d'Ouargla, acte de naissance n° 761, qui s'appellera désormais : Ben Abedellah Mohammed ;

Lemouessekh Halim, né le 9 juillet 1963 à Sidi M'Hamed, daïra de Sidi M'Hamed, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 5382, et acte de mariage n° 192 dressé le 2 juin 1988 à El Hamma El Annassers, daïra de Sidi M'Hamed, wilaya d'Alger, qui s'appellera désormais : Benabdoulemalek Halim ;

Lemouessekh Fouzia, née le 12 mars 1966 à Sidi M'Hamed, daïra de Sidi M'Hamed, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 3171, qui s'appellera désormais : Benabdoulemalek Fouzia ;

Zeballah Ahmed, né le 17 janvier 1960 à Cheraga, daïra de Cheraga, wilaya de Tipaza, acte de naissance n° 27, qui s'appellera désormais : Belhadj Ahmed ;

Zebila, prénommé, Mohammed, né en 1928 à El M'Gheir, daïra d'El M'Gheir, wilaya d'El Oued, acte de mariage n° 555 dressé le 22 décembre 1969 à la Casbah, daïra de Bab El Oued, wilaya d'Alger, et ses enfants mineurs prénommés :

* Assia, née le 19 janvier 1972 à Bab El Oued, daïra de Bab El Oued, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 225,

* Sofiane, né le 8 août 1973 à Bab El Oued, daïra de Bab El Oued, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 2956,

* Soumaya, née le 31 mai 1976 à Bab El Oued, daïra de Bab El Oued, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1897,

* Zoubir, né le 1^{er} juin 1978 à Bab El Oued, daïra de Bab El Oued, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 2115,

* Khadidja, née le 14 février 1980 à Bab El Oued, daïra de Bab El Oued, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 674,

* Badr Eddine, né le 18 novembre 1982 à la Casbah, daïra de Bab El Oued, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1517,

* Hamza, né le 28 novembre 1985 à la Casbah, daïra de Bab El Oued, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1454,

* Asmaa, née le 16 septembre 1988 à la Casbah, daïra de Bab El Oued, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1163,

qui s'appelleront désormais : Mokhtar ;

Bouheloufa, prénommé Chérif, né le 2 juin 1951 à Taher, daïra de Taher, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 1359 et acte de mariage n° 294 dressé le 20 octobre 1983 à Taher, daïra de Taher, wilaya de Jijel, et ses enfants mineurs prénommés :

* Ahmed Amine, né le 25 août 1985 à Taher, daïra de Taher, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 2533,

* Mohammed, né le 10 septembre 1986 à Jijel, acte de naissance n° 3158,

* Seyf Eddine, né le 28 juillet 1988 à Jijel, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 2681,

qui s'appelleront désormais : Ben Brihoum ;

Boudab, prénomme Mokhtar, né le 6 janvier 1934 à Oued Ahniche, daïra d'Oued Ahniche, wilaya de Bordj Bou Arréridj, acte de naissance n° 13 et acte de mariage n° 22 dressé le 26 avril 1968 à Hasnaoua, daïra de Mansoura, wilaya de Bordj Bou Arréridj, et ses enfants mineurs prénommés :

* Akim, né le 22 août 1969 à Saint Etienne (France), acte de naissance n° 759/88,

* Soria, née le 1^{er} avril 1971 à Saint Etienne (France), acte de naissance n° 760/88,

* Naïma, née le 28 août 1972 à Saint Etienne (France), acte de naissance n° 765/88,

* Mohamed, né le 14 septembre 1973 à Saint Etienne (France), acte de naissance n° 273/88,

* Saida, née le 22 septembre 1976 à Saint Etienne (France), acte de naissance n° 274/88,

* El Ghalia, née le 22 juin 1979 à Saint Etienne (France), acte de naissance n° 275/88,

* Samia Nadège, née le 17 février 1986 à Saint Chamond (France), acte de naissance n° 766/88,

qui s'appelleront désormais : Benabdellah ;

Medjhoul Abdelaziz, né le 23 mars 1969 à Khirane, daïra de Charchar, wilaya de Khencela, acte de naissance n° 29, qui s'appellera désormais : Ferhati Abdelaziz ;

Medjhoul Amara, né le 14 juin 1967 à Khirane, daïra de Charchar, wilaya de Khencela, acte de naissance n° 56, qui s'appellera désormais : Ferhati Amara ;

Medjhoul, prénomme Ali, né le 16 juin 1940 à Aali Ennas, daïra de Charchar, wilaya de Khencela, acte de naissance n° 1730, et acte de mariage n° 09 dressé le 4 mars 1970 à Khirane, daïra de Charchar, wilaya de Khencela, et ses enfants mineurs prénommés :

* Zahra, née le 25 avril 1972 à Khirane, daïra de Charchar, wilaya de Khencela, acte de naissance n° 75,

Naima, née le 29 juin 1975 à Khirane, daïra de Charchar, wilaya de Khencela, acte de naissance n° 68,

* Youcef, né le 3 juin 1977 à Khirane, daïra de Charchar, wilaya de Khencela, acte de naissance n° 40,

qui s'appelleront désormais : Ferhati ;

Moussekh Rezki, né le 2 octobre 1932 à Baghlia, daïra de Dellys, wilaya de Boumerdes, acte de naissance n° 140 et acte de mariage n° 39 dressé le 30 septembre 1953 à Baghlia, daïra de Dellys, wilaya de Boumerdes, qui s'appellera désormais : Moussek Rezki ;

Moussekh Kamal, né le 5 juillet 1964 à Baghlia, daïra de dellys, wilaya de Boumerdes, acte de naissance n° 256, qui s'appellera désormais : Moussek Kamel ;

Lakhab Houria, née le 8 juillet 1957 à El Harrach, daïra d'El Harrach, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1197, qui s'appellera désormais : Lakhal Houria ;

Lakhab Boualem, né le 19 avril 1959 à El Harrach, daïra d'El Harrach, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 3, qui s'appellera désormais : Lakhal Boualem ;

Lakhab Amar, né le 7 juillet 1961 à El Harrach, daïra d'El Harrach, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1667, qui s'appellera désormais : Lakhal Amar ;

Lakhab Chaâbane, né le 11 janvier 1965 à Sidi M'Hamed, daïra de Sidi M'Hamed, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 522, qui s'appellera désormais : Lakhal Chaâbane ;

Lakhab Hamida, née le 26 juin 1967 à El Harrach, daïra d'El Harrach, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1706, qui s'appellera désormais : Lakhal Hamida ;

Lakhab Farid, né le 23 mars 1970 à El Harrach, daïra d'El Harrach, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1198, qui s'appellera désormais : Lakhal Farid ;

Lakhab Naïma, née le 5 novembre 1972 à El Harrach, daïra d'El Harrach, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 3769, qui s'appellera désormais : Lakhal Naïma ;

Lakhab Kamel, né le 5 décembre 1974 à Hussein Dey, daïra de Hussein Dey, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 7720, qui s'appellera désormais : Lakhal Kamel ;

Lakhab Lila, née le 6 juin 1981 à El Harrach, daïra d'El Harrach, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 2209, qui s'appellera désormais : Lakhal Lila ;

Djehche, prénommé, Abderrahmane, né le 12 juin 1932 à Sétif, daïra de Sétif, wilaya de Sétif, acte de naissance n° 479 et acte de mariage n° 149 dressé le 8 mars 1958 à Sétif, daïra de Sétif, wilaya de Sétif, et ses enfants mineurs prénommés :

* Mohamed Tarik, né le 4 août 1967 à Sétif, daïra de Sétif, wilaya de Sétif, acte de naissance n° 3166,

* Meriem, née le 14 août 1968 à Sétif, daïra de Sétif, wilaya de Sétif, acte de naissance n° 3436,

* Zahira, née le 14 septembre 1971 à Sétif, daïra de Sétif, wilaya de Sétif, acte de naissance n° 4451,

* Mekki, né le 1er mars 1973 à Sétif, daïra de Sétif, wilaya de Sétif, acte de naissance n° 1281,

* Yacine Bilel, né le 25 septembre 1979 à Sétif, daïra de Sétif, wilaya de Sétif, acte de naissance n° 6297,

qui s'appelleront désormais : Nabti ;

Djehche, prénommé, Chérif, né le 20 décembre 1944 à Sétif, wilaya de Sétif, acte de naissance n° 1752 et acte de mariage dressé le 27 décembre 1972 à Sétif, wilaya de Sétif, et ses enfants mineurs prénommés :

* Wafa, née le 3 janvier 1974 à Sétif, wilaya de Sétif, acte de naissance n° 62,

* Djed, né le 13 décembre 1975 à Sétif, wilaya de Sétif, acte de naissance n° 7609,

* Foued, né le 16 janvier 1980 à Sétif, wilaya de Sétif, acte de naissance n° 371,

* Sara, née le 18 février 1985 à Sétif, wilaya de Sétif, acte de naissance n° 1298,

qui s'appelleront désormais : Nabti ;

Lograda Mohamed, né en 1958 à Djebel Messaâd, daïra de Boussaâda, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 99 et acte de mariage n° 585 dressé le 1er février 1987 à Boussaâda, wilaya de M'Sila, qui s'appellera désormais : Abdelmoumène Mohamed ;

Lograda Ahmed, né le 5 octobre 1960 à Djebel Messaâd, daïra de Boussaâda, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 61, qui s'appellera désormais : Abdelmoumène Ahmed ;

Lograda Merieme, née le 19 juillet 1965 à Boussaâda, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 575 et acte de mariage n° 210 dressé le 8 mai 1985 à Boussaâda, wilaya de M'Sila, qui s'appellera désormais : Abdelmoumène Merieme ;

Lograda Moussa, né le 20 avril 1967 à Boussaâda, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 409, qui s'appellera désormais : Abdelmoumène Moussa ;

Lograda Brahim, né le 13 novembre 1969 à Boussaâda, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 1097, qui s'appellera désormais : Abdelmoumène Brahim ;

Lograda Abdellah, né le 9 janvier 1972 à Boussaâda, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 42, qui s'appellera désormais : Abdelmoumène Abdellah ;

Lograda Zineb, née le 9 janvier 1974 à Boussaâda, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 43, qui s'appellera désormais : Abdelmoumène Zineb ;

Zebidour, prénommé, Omar, né le 18 février 1958 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 315 et acte de mariage n° 1376 dressé le 14 décembre 1982 à Chlef, wilaya de Chlef, et ses enfants mineurs prénommés :

* Mouloud, né le 31 décembre 1983 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 2304,

* El Alia, née le 23 décembre 1985 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 5368,

* Younes, né le 21 avril 1987 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 1726,

* Samia, née le 17 novembre 1989 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 3819,

qui s'appelleront désormais : Zaïdour ;

Zebidour, prénommé, Mokhtar, né le 9 avril 1959 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 84 et acte de mariage n° 887 dressé le 6 novembre 1978 à Chlef, wilaya de Chlef, et ses enfants mineurs prénommés :

* Souad Bakhta, née le 8 janvier 1980 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 74,

* Mohamed, né le 12 août 1981 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 2250,

* Amina, née le 30 novembre 1984 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 5108,

* Kenza, née le 3 juillet 1987 à Chatia, daïra d'Ouled Fares, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 1192, qui s'appelleront désormais : Zaidour ;

Zebidour, prénommé, Mohamed, né le 10 septembre 1961 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 265 et acte de mariage n° 151 dressé le 12 juillet 1987 à Tissemsilt, wilaya de Tissemsilt, et ses enfants mineurs prénommés :

* Nour Eddine, né le 18 juillet 1988 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 2862,

* Tawfik, né le 2 mars 1991 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 834,

qui s'appelleront désormais : Zaidour ;

Zebidour Kheira, née le 6 décembre 1962 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 342, qui s'appellera désormais : Zaidour Kheira ;

Zebidour Abdelkader, né le 4 avril 1965 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 1080, qui s'appellera désormais : Zaidour Abdelkader ;

Zebidour Sedik, né le 22 mai 1967 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 1583, qui s'appellera désormais : Zaidour Sedik ;

Zebidour Hafidha, née le 7 décembre 1972 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 4523, qui s'appellera désormais : Zaidour Hafidha ;

Zebidour Djelloul, né le 29 août 1974 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 3503, qui s'appellera désormais : Zaidour Djelloul ;

Zebidour, prénommé, Sahnoune, né le 3 octobre 1951 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 961 et acte de mariage n° 327 dressé le 30 juin 1985 à Chlef, wilaya de Chlef, et ses enfants mineurs prénommés :

* Mohammed Fawzi, né le 27 avril 1986 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 1687,

* El Alia, née le 14 septembre 1987 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 3832,

* Abdelhak, né le 17 juin 1990 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 2101,

qui s'appelleront désormais : Zaidour ;

Zebchine Azzouz, né en 1911 à Tamadrara, daïra de Tamadrara, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 242, et acte de mariage n° 253 dressé le 20 juin 1957 à Chlef, wilaya de Chlef, qui s'appellera désormais : Zakaria Azzouz ;

Zebchine, prénommé, Kaddour, né le 18 mars 1960 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 297, et acte de mariage n° 201 dressé le 14 octobre 1984 à Sendjas, daïra d'Oued El Feddha, wilaya de Chlef, et ses enfants mineurs prénommés :

* Mohamed, né le 14 octobre 1985 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 4366,

* Khadidja, née le 22 mars 1987 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 1264,

qui s'appelleront désormais : Zakaria ;

Zebchine Fatma, née le 15 décembre 1956 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 1784, et acte de mariage n° 724 dressé le 8 juin 1983 à Chlef, wilaya de Chlef, qui s'appellera désormais : Zakaria Fatma ;

Zabi Djamel, né le 27 décembre 1963 à Boussaâda, daïra de Boussaâda, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 1034, qui s'appellera désormais : Djaballah Djamel ;

Zabi Nadjet, née le 13 décembre 1970 à Boussaâda, daïra de Boussaâda, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 1384, qui s'appellera désormais : Djaballah Nadjet ;

Zabi Saïd, né le 7 novembre 1973 à Boussaâda, daïra de Boussaâda, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 1419, qui s'appellera désormais : Djaballah Saïd ;

Zabi Khalil, né le 19 août 1975 à Boussaâda, daïra de Boussaâda, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 1270, qui s'appellera désormais : Djaballah Khalil ;

Zabi Mohamed, né le 21 septembre 1976 à Boussaâda, daïra de Boussaâda, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 1600, qui s'appellera désormais : Djaballah Mohamed ;

Zabi Iman, née le 22 mars 1985 à Boussaâda, daïra de Boussaâda, wilaya de M'Sila, acte de naissance n° 1181, qui s'appellera désormais : Djaballah Iman ;

Zabi Mustapha, né le 21 juillet 1965 à Aïn Benian, daïra de Chéraga, wilaya de Tipaza, acte de naissance n° 448, qui s'appellera désormais : Djaballah Mustapha ;

Zabi Abdelmalek, né le 16 janvier 1967 à Aïn Benian, daïra de Chéraga, wilaya de Tipaza, acte de naissance n° 28, qui s'appellera désormais : Djaballah Abdelmalek ;

Zabi Ahmed, né le 14 janvier 1969 à Aïn Benian, daïra de Chéraga, wilaya de Tipaza, acte de naissance n° 52, qui s'appellera désormais : Djaballah Ahmed ;

Bouzebiba, prénommé, Nourredine, né le 11 décembre 1956 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 3107, et acte de mariage n° 383 dressé le 25 juin 1985 à Tlemcen, et ses enfants mineurs prénommés :

* Amina, née le 21 juillet 1986 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 3332,

* Sakina, née le 18 juin 1987 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 2639,

qui s'appelleront désormais : Henni ;

Boukazzouha, prénommé, Essaid, né le 28 mars 1929 à El Aouana, daïra d'El Aouana, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 425, et acte de mariage n° 58 dressé le 13 septembre 1971 à El Aouana, daïra d'El Aouana, wilaya de Jijel, et ses enfants mineurs prénommés :

* Mohammed, né le 9 octobre 1972 à Jijel, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 2009,

* Louiza, née le 15 mars 1974 à El Aouana, daïra d'El Aouana, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 109,

* Redouane, né le 26 octobre 1975 à El Aouana, daïra d'El Aouana, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 520,

* Khaled, né le 6 février 1977 à El Aouana, daïra d'El Aouana, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 52,

* Adderrahim, né le 18 juillet 1978 à El Aouana, daïra d'El Aouana, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 359,

* Yassine, né le 4 janvier 1980 à El Aouana, daïra d'El Aouana, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 11,

* Meriama, née le 15 mai 1981 à El Aouana, daïra d'El Aouana, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 218, qui s'appelleront désormais : Chekirou ;

Boukezzouha Abdelmadjid, né le 11 mai 1951 à El Aouana, daïra d'El Aouana, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 966, et acte de mariage n° 67 dressé le 23 août 1974 à El Aouana, daïra d'El Aouana, wilaya de Jijel, qui s'appellera désormais : Chekirou Abdelmadjid ;

Boukezzouha Zoubida, née le 3 novembre 1961 à El Aouana, daïra d'El Aouana, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 99, et acte de mariage n° 38 dressé le 26 août 1980 à El Aouana, daïra d'El Aouana, wilaya de Jijel, qui s'appellera désormais : Chekirou Zoubida ;

Boukezzouha Mustapha, né le 6 mars 1964 à El Aouana, daïra d'El Aouana, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 146, qui s'appellera désormais : Chekirou Mustapha ;

Boukezzouha Fatiha, née le 20 mars 1968 à El Aouana, daïra d'El Aouana, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 137, et acte de mariage n° 305 dressé le 24 août 1987 à Jijel, wilaya de Jijel, qui s'appellera désormais : Chekirou Fatiha ;

Boukezzouha Samia, née le 5 janvier 1970 à El Aouana, daïra d'El Aouana, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 12, qui s'appellera désormais : Chekirou Samia ;

Boukezzouh, prénomé, Messaoud, né le 22 janvier 1945 à El Aouana, daïra d'El Aouana, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 102, et acte de mariage n° 29 dressé le 23 octobre 1962 à El Aouana, daïra d'El Aouana, wilaya de Jijel, et ses enfants mineurs prénommés :

* Sabiha, née le 15 mai 1973 à El Aouana, daïra d'El Aouana, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 214,

* Ratiba, née le 11 mai 1975 à Jijel, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 907,

* Ouhiba, née le 22 juin 1977 à El Aouana, daïra d'El Aouana, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 357,

* Nabil, né le 17 janvier 1979 à Jijel, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 185,

* Mounira, née le 25 février 1981 à Jijel, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 594,

* Rima, née le 29 juin 1982 à Jijel, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 1789,

* Assia, née le 27 avril 1986 à Jijel, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 1400,

* Hicham, né le 17 février 1988 à Jijel, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 623,

qui s'appelleront désormais : Chekirou ;

Boukezzouh Mourad, né le 21 juillet 1967 à El Aouana, daïra d'El Aouana, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 264, qui s'appellera désormais : Chekirou Mourad ;

Boukezzouh Nasser, né le 14 août 1969 à El Aouana, daïra d'El Aouana, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 306, qui s'appellera désormais : Chekirou Nasser ;

Boukezzouh, prénomé, Youcef, né le 2 mars 1929 à Babour, daïra de Babour, wilaya de Sétif, acte de naissance n° 64 et acte de mariage n° 56 dressé en 1963 à Ain El Kebira, daïra de Ain El Kebira, wilaya de Sétif, et ses enfants mineurs prénommés :

* Ali, né le 1er octobre 1970 à El Hamma El Annassers, daïra de Sidi M'Hamed, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 3874,

* Nouara, née le 18 janvier 1973 à El Hamma El Annassers, daïra de Sidi M'Hamed, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 339,

* Nasser, né le 31 mars 1975 à El Hamma El annassers, daïra de Sidi M'Hamed, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1359,

* Lynda, née le 6 août 1979 à Sidi M'Hamed, daïra de Sidi M'Hamed, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 2435,

qui s'appelleront désormais : Djoudi ;

Boukezzouh Hocine, né le 11 mai 1964 à Ain El Kebira, daïra d'Ain El Kebira, wilaya de Sétif, acte de naissance n° 259, qui s'appellera désormais : Djoudi Hocine ;

Boukezzouh Mustapha, né le 7 février 1966 à Ain El Kebira, daïra d'Ain El Kebira, wilaya de Sétif, acte de naissance n° 58, qui s'appellera désormais : Djoudi Mustapha ;

Boukezzouh Saïda, née le 27 janvier 1968 à Ouled Adouane, daïra de Ain El Kebira, wilaya de Sétif, acte de naissance n° 41, qui s'appellera désormais : Djoudi Saïda ;

Aïssa Ou Moussa Aïcha, née le 4 février 1969 à Grara, daïra de Berrian, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 69, et acte de mariage n° 74 dressé le 27 mars 1985 à Grara, daïra de Berrian, wilaya de Ghardaïa, qui s'appellera désormais : Khabbacha Aïcha ;

Aïssa Ou Moussa Aoumeur, né le 8 novembre 1970 à Grara, daïra de Berrian, wilaya de Ghardaïa, acte de naissance n° 667, qui s'appellera désormais : Khabbacha Aoumeur ;

Khamedj, prénomé, Abderrahmane, né le 23 mai 1948 à Constantine, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 1772, et acte de mariage n° 1340 dressé le 8 juillet 1977 à Constantine, wilaya de Constantine, et ses enfants mineurs prénommés :

* Yacine, né le 28 novembre 1981 à Constantine, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 15986,

* Mohamed Zaki, né le 3 mars 1983 à Constantine, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 10649,

* Faïza, née le 29 octobre 1989 à Constantine, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 14261, qui s'appelleront désormais : Fahmi ;

Khamedj Mohammed Tahar, né le 22 mars 1930 à Aïn Abid, daïra d'El Khroub, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 607, qui s'appellera désormais : Fahmi Mohammed Tahar ;

Khamedj, prénommé, Zemal, né le 21 avril 1939 à Aïn Abid, daïra d'El Khroub, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 832 et acte de mariage n° 101 dressé le 7 mai 1970 à El Khroub, daïra d'El Khroub, wilaya de Constantine, et ses enfants mineurs prénommés :

* Lazhar, né le 16 juillet 1972 à Constantine, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 7338,

* Samia, née le 30 septembre 1974 à El Khroub, daïra d'El Khroub, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 945,

* Foued, né le 7 décembre 1976 à El Khroub, daïra d'El Khroub, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 1443,

* Fethi, né le 11 novembre 1979 à El Khroub, daïra d'El Khroub, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 1081,

* Rima, née le 27 mai 1983 à El Khroub, daïra d'El Khroub, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 738 ;

* Madiha, née le 28 juillet 1985 à El Khroub, daïra d'El Khroub, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 816,

qui s'appelleront désormais : Fahmi.

Khamedj, prénommé, Ahmed, né le 18 septembre 1941 à Aïn Abid, daïra d'El Khroub, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 2539 et acte de mariage n° 212 dressé le 10 décembre 1959 à El Khroub, wilaya de Constantine, et son enfant mineur prénommé :

* Amar, né le 10 octobre 1977 à Constantine, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 14025,

qui s'appelleront désormais : Fahmi ;

Khamedj Djemaa, née le 2 décembre 1942 à Aïn Abid, daïra d'El Khroub, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 3119 et acte de mariage n° 60 dressé le 20 mars 1969 à El Khroub, wilaya de Constantine, qui s'appellera désormais : Fahmi Djemaa ;

Khamedj, prénommé, Kamel, né le 12 février 1946 à Constantine, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 560 et acte de mariage n° 1574 dressé le 22 août 1974 à Constantine, wilaya de Constantine, et ses enfants mineurs prénommés :

* Ryma, née le 8 février 1980 à Constantine, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 2029,

* Mohamed El Amine, né le 3 décembre 1984 à Constantine, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 17422,

qui s'appelleront désormais : Fahmi ;

Khamedj Gamra, née le 4 août 1950 à Aïn Abid, daïra d'El Khroub, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 1590 et acte de mariage n° 1 dressé le 4 janvier 1971 à Constantine, wilaya de Constantine, qui s'appellera désormais : Fahmi Gamra ;

Khamedj Reguia, née le 17 novembre 1954 à Aïn Abid, daïra d'El Khroub, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 4770, qui s'appellera désormais : Fahmi Reguia ;

Khamedj Hamdani, né le 23 février 1958 à El Khroub, daïra d'El Khroub, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 127, qui s'appellera désormais : Fahmi Hamdani ;

Khamedj Nasredine, née le 3 avril 1960 à El Khroub, daïra d'El Khroub, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 214, acte de mariage n° 94 dressé le 14 avril 1988 à El Khroub, daïra d'El Khroub, wilaya de Constantine, qui s'appellera désormais : Fahmi Nasredine ;

Khamedj Fouzia, née le 23 mars 1962 à El Khroub, daïra d'El Khroub, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 200 et acte de mariage n° 2093 dressé le 31 août 1985 à Constantine, wilaya de Constantine, qui s'appellera désormais : Fahmi Fouzia ;

Khamedj Noura, née le 6 février 1964 à Constantine, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 1601, qui s'appellera désormais : Fahmi Noura ;

Khamedj Abla, née le 31 janvier 1966 à Constantine, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 1421, qui s'appellera désormais : Fahmi Abla ;

Khamedj Kamel, né le 15 juillet 1967 à Constantine, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 7116, qui s'appellera désormais : Fahmi Kamel ;

Khamedj Hicham, né le 8 mai 1969 à Constantine, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 4873, qui s'appellera désormais : Fahmi Hicham ;

Khamedj Mohamed, né le 23 février 1969 à El Khroub, daïra d'El Khroub, wilaya de Constantine, acte de naissance n° 201, qui s'appellera désormais : Fahmi Mohamed ;

Boubou Mohammed, né en 1960 à Bouderbala, daïra de Lakhdaria, wilaya de Bouira, acte de naissance n° 120/62, qui s'appellera désormais : Cherif Mohammed ;

Mouchi, prénommé, Embarek, né en 1918 à Timimoun, daïra de Timimoun, wilaya d'Adrar, acte de naissance n° 4020 et acte de mariage n° 29 dressé le 23 juin 1970 à Timimoun, wilaya d'Adrar et 2^{ème} acte de mariage n° 36 dressé le 24 juillet 1972 à Timimoun, wilaya d'Adrar, et ses enfants mineurs prénommés :

* Brahim, né le 9 avril 1973 à Timimoun, daïra de Timimoun, wilaya d'Adrar, acte de naissance n° 222,

* Kheira, née le 18 décembre 1976 à Timimoun, daïra de Timimoun, wilaya d'Adrar, acte de naissance n° 818,

* Rabah, né le 3 octobre 1979 à Timimoun, daïra de Timimoun, wilaya d'Adrar, acte de naissance n° 627,

* Abdelkader, né le 4 août 1982 à Timimoun, daïra de Timimoun, wilaya d'Adrar, acte de naissance n° 557

* Smaïl, né le 22 mai 1985 à Timimoun, daïra de Timimoun, wilaya d'Adrar, acte de naissance n° 455,

qui s'appelleront désormais : Fethi ;

Mouchi, prénommé, Blal, né le 26 août 1958 à Timimoun, daïra de Timimoun, wilaya d'Adrar, acte de naissance n° 79, et acte de mariage n° 2 dressé le 3 janvier 1979 à Timimoun, wilaya d'Adrar, et ses enfants mineurs prénommés :

* Fatima, née le 19 mai 1979 à Timimoun, daïra de Timimoun, wilaya d'Adrar, acte de naissance n° 341,

* Zohra, née le 30 avril 1981 à Timimoun, daïra de Timimoun, wilaya d'Adrar, acte de naissance n° 339,

* Mabrouka, née le 11 mai 1983 à Timimoun, daïra de Timimoun, wilaya d'Adrar, acte de naissance n° 461,

* Amel, née le 30 août 1985 à Timimoun, daïra de Timimoun, wilaya d'Adrar, acte de naissance n° 676,

qui s'appelleront désormais : Fethi ;

Mouchi Djemaa, née en 1959 à Timimoun, daïra de Timimoun, wilaya d'Adrar, acte de naissance n° 367, et acte de mariage n° 208 dressé le 27 avril 1977 à Timimoun, daïra de Timimoun, wilaya d'Adrar, qui s'appellera désormais : Fethi Djemaa ;

Mouchi Moulouda, née le 27 août 1961 à Timimoun, daïra de Timimoun, wilaya d'Adrar, acte de naissance n° 181 et acte de mariage n° 18 dressé le 21 février 1979 à Timimoun, daïra de Timimoun, wilaya d'Adrar, qui s'appellera désormais : Fethi Moulouda ;

Mouchi Mohammed, né le 5 octobre 1963 à Timimoun, daïra de Timimoun, wilaya d'Adrar, acte de naissance n° 328, qui s'appellera désormais : Fethi Mohammed ;

Mouchi Meriama, née le 29 janvier 1968 à Timimoun, daïra de Timimoun, wilaya d'Adrar, acte de naissance n° 46 et acte de mariage n° 9 dressé le 31 janvier 1984 à Adrar, wilaya d'Adrar, qui s'appellera désormais : Fethi Meriama ;

Kebdani, prénommé, Abdelkader, né le 14 mars 1940 à Béni Saf, daïra de Béni Saf, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 139 et acte de mariage n° 252 dressé le 26 mai 1975 à Béni Saf, wilaya de Tlemcen, et ses enfants mineurs prénommés :

* Mohammed, né le 10 mai 1969 à Béni Saf, daïra de Béni Saf, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 397,

* Halima, née le 18 décembre 1970 à Mostaganem, wilaya de Mostaganem, acte de naissance n° 3926,

* Saada, née le 3 janvier 1972 à Mostaganem, wilaya de Mostaganem, acte de naissance n° 44,

* Gharib, né le 13 avril 1973 à Mostaganem, wilaya de Mostaganem, acte de naissance n° 1617,

* Medjdoube, né le 7 février 1975 à Mostaganem, wilaya de Mostaganem, acte de naissance n° 646,

* Rabie, né le 23 septembre 1976 à Mostaganem, wilaya de Mostaganem, acte de naissance n° 4329,

* Fatma, née le 6 février 1979 à Mostaganem, wilaya de Mostaganem, acte de naissance n° 782,

* Mansour, né le 1^{er} octobre 1980 à Mostaganem, wilaya de Mostaganem, acte de naissance n° 5206,

qui s'appelleront désormais : Mokhtar ;

Ahmed Hadjala Mohamed, né le 6 avril 1964 à Mouzaïa, daïra de Mouzaïa, wilaya de Blida, acte de naissance n° 222, qui s'appellera désormais : Ahmed El Hadj Mohamed ;

Ahmed Hadjala Zahia, née le 28 avril 1965 à Mouzaïa, daïra de Mouzaïa, wilaya de Blida, acte de naissance n° 284, qui s'appellera désormais : Ahmed El Hadj Zahia ;

Merelgheraba, prénommé, Mohamed Toufik, né le 7 janvier 1956 à Biskra, wilaya de Biskra, acte de naissance n° 35 et acte de mariage n° 410 dressé le 16 août 1981 à Kouba, daïra de Hussein Dey, wilaya d'Alger, et ses enfants mineurs prénommés :

* Tarek, né le 31 décembre 1982 à Kouba, daïra de Hussein Dey, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 5836 ;

* Hanane, née le 13 août 1984 à El Madania, daïra de Sidi M'Hamed, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 925,

* Omar, né le 30 décembre 1988 à Hamma El Annassers, daïra de Sidi M'Hamed, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 01,

qui s'appelleront désormais : Zkiri ;

Diss Kouider, né en 1915 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 369 et acte de mariage n° 630 dressé le 26 octobre 1943 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, qui s'appellera désormais : Bendris Kouider ;

Diss Rabia, née le 4 mai 1950 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 1283, qui s'appellera désormais : Bendriss Rabia ;

Diss Djilali, né le 29 juillet 1952 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 1992, qui s'appellera désormais : Bendris Djilali ;

Diss Hayat, née le 6 août 1954 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 2024, qui s'appellera désormais : Bendris Hayat ;

Diss Abbès, né le 4 mai 1959 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 4153, qui s'appellera désormais : Bendris Abbès ;

Diss Dounyazad, née le 15 mai 1963 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 1860, qui s'appellera désormais : Bendris Dounyazad ;

Diss Amina, née le 4 novembre 1964 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 3743, qui s'appellera désormais : Bendris Amina ;

Diss Taoufik, né le 20 octobre 1967 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 3601, qui s'appellera désormais : Bendris Taoufik ;

Behloul Amar, né le 24 novembre 1959 à Feraoun, daïra d'Amizour, wilaya de Béjaïa, acte de naissance n° 241 et acte de mariage n° 188 dressé le 10 novembre 1988 à Hydra, daïra de Bir Mourad Raïs, wilaya d'Alger, qui s'appellera désormais : El Moubarek Amar ;

Medjnah Abdelkader, né le 10 février 1945 à El Azharia, daïra de Bordj Bou Naama, wilaya de Tissemsilt, acte de naissance n° 267 et acte de mariage n° 68 dressé le 6 novembre 1963 à Oued El Fodda, daïra de Chlef, wilaya de Chlef, et son enfant mineure :

* Souad, née le 23 février 1971 à El Attaf, daïra d'El Attaf, wilaya d'Aïn Defla,

qui s'appelleront désormais : Boudjena ;

Medjnah Khedidja, née le 26 septembre 1965 à Oued El Fodda, daïra de Oued El Fodda, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 786, qui s'appellera désormais : Boudjena Khedidja ;

Medjnah Noreddine, né le 14 novembre 1967 à Oued El Fodda, daïra de Oued El Fodda, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 836, qui s'appellera désormais : Boudjena Noreddine ;

Charbouni Moulay Larbi, né le 22 décembre 1944 à Oujda (Maroc), acte de naissance n° 344/86, qui s'appellera désormais : Nour Moulay Larbi ;

Khamadja, prénomé, Mohammed, né en 1906 à El Djazer, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 2219 et 1^{er} acte de mariage n° 1561 dressé le 5 août 1951 à Barika, wilaya de Batna et 2^{me} acte de mariage n° 40 dressé le 30 mai 1963 à Barika, wilaya de Batna et 3^{me} acte de mariage n° 252 dressé le 12 septembre 1978 à Barika, wilaya de Batna, et ses enfants mineurs prénommés :

* Saïd, né le 8 mai 1969 à Barika, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 826,

* Saada, née le 22 septembre 1971 à Barika, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 397 ;

* Zehira, née le 9 mars 1974 à Barika, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 60 ;

* Samira née le 21 juillet 1980 à Barika, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 1399,

* Rabia, née le 7 juillet 1984 à Barika, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 2052,

* Besma, née le 10 avril 1988 à Barika, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 1228,

* Ouarda, née le 26 mai 1990 à Barika, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 1821, qui s'appelleront désormais : Derrouaz ;

Khamadja Yamina, née le 7 août 1959 à El Djazar, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 54, qui s'appellera désormais : Derouaz Yamina ;

Khamadja Aïcha, née le 18 octobre 1962 à El Djazar, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 237, qui s'appellera désormais : Derouaz Aïcha ;

Khamadja Akila, née le 8 mai 1965 à El Djazar, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 708, qui s'appellera désormais : Derouaz Akila ;

Khamadja, prénomé, Amor, né le 9 mai 1935 à El Djazar, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 1009, et 1^{er} acte de mariage n° 26 transcrit le 28 mai 1971 à Barika, wilaya de Batna, 2^{me} acte de mariage n° 59 dressé le 25 juin 1971 à Barika, wilaya de Batna, et 3^{me} acte de mariage n° 417 dressé le 27 janvier 1983 à Barika, wilaya de Batna, et ses enfants mineurs prénommés :

* Lakhdar, né le 19 février 1970 à Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 314,

* Salima, née le 20 octobre 1971 à El Djazar, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 450,

* Souraïa, née le 20 mars 1977 à Barika, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 498,

* Abdelhakim, né le 24 mai 1979 à Barika, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 888,

* Samira, née le 26 novembre 1983 à Barika, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 2943,

qui s'appelleront désormais : Derouaz ;

Khamadja Djamilia, née le 27 février 1961 à El Djazar, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 97, qui s'appellera désormais : Derouaz Djamilia ;

Khamadja Djamel, né le 5 octobre 1962 à El Djazar, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 201, qui s'appellera désormais : Derouaz Djamel ;

Khamadja Zohra, née le 13 février 1967 à El Djazar, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 212, qui s'appellera désormais : Derouaz Zohra ;

Khamadja prénomé Amor, né le 10 janvier 1934 à El Djazar, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 62, et ses enfants mineurs prénommés :

* Zahia, née le 18 avril 1968 à El Djazar, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 560,

* Abdelnacer, né le 20 janvier 1972 à El Djazar, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 20,

* Abdelhakim, né le 20 janvier 1973 à El Djazar, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 11,

* Chahira, née le 22 janvier 1976 à El Djazar, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 35,

* Amel, née le 8 mars 1978 à El Djazar, daïra de Barika, wilaya de Batna, acte de naissance n° 96, qui s'appelleront désormais : Derouaz ;

Oudjedi Damerdji, prénommé, Mohammed, né le 13 mars 1934 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 455, et acte de mariage n° 514 dressé le 13 juillet 1964 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, et ses enfants mineurs prénommés :

* Rafik, né le 28 juin 1971 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 6515,

* Ibticem, née le 8 décembre 1978 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 14959,

* Yasmina, née le 12 novembre 1982 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 40365,
qui s'appelleront désormais : Damerdji ;

Oudjedi Damerdji Fouad, né le 18 mai 1965 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 5247, qui s'appelleront désormais : Damerdji Fouad ;

Oudjedi Damerdji Nawel, née le 25 août 1967 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 8591, qui s'appelleront désormais : Damerdji Nawel ;

Oudjedi Damerdji, prénommé, Abdelghani, né le 23 mars 1938 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 529 et acte de mariage n° 241 dressé le 2 juin 1973 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, et ses enfants mineurs prénommés :

* Rafika, née le 27 juillet 1974 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 3363,

* Yacine, né le 20 février 1978 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 2598,

* Nabil, né le 2 octobre 1981 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 4781,

* Lamya, née le 2 septembre 1985 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 4145,
qui s'appelleront désormais : Damerdji ;

Oudjdi Damerdji, prénommé, Mourad, né le 3 septembre 1942 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 1672 et acte de mariage n° 362 dressé le 23 juillet 1966 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, et ses enfants mineurs prénommés :

* Sihème, née le 3 décembre 1969 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 10774,

* Samira, née le 4 décembre 1970 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 10999,

* Souhila, née le 9 juillet 1974 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 10224 bis,

* Zohir, né le 19 octobre 1975 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 13209,

* Mohammed, né le 10 novembre 1981 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 13309,

* Nesrine, née le 5 février 1987 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 1298,
qui s'appelleront désormais : Damerdji ;

Oudjedi Damerdji Mechri, né le 3 juillet 1967 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 6875, qui s'appelleront désormais : Damerdji Mechri ;

Oudjedi Damerdji, prénommé, Belkacem, né le 4 mars 1945 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 603 et acte de mariage n° 921 dressé le 7 septembre 1978 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, et ses enfants mineurs prénommés :

* Leila, née le 3 décembre 1979 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 5733,

* Kamel, né le 6 septembre 1981 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 4344,

* Ilyas, née le 20 octobre 1982 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 5647,

* Fayza, née le 18 septembre 1984 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 4802,
qui s'appelleront désormais : Damerdji ;

* Oudjedi Damerdji, prénommé, Bachir, né le 27 octobre 1946 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 2168 et acte de mariage n° 203 dressé le 12 avril 1975 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, et ses enfants mineurs prénommés :

* Amel, née le 11 août 1976 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 9550 bis,

* Ouafa, née le 7 mai 1978 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 2388,

* Chahinez, née le 18 août 1982 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 10139,

* Lotfi Nazim, né le 12 avril 1988 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 3534,
qui s'appelleront désormais : Damerdji ;

Oudjedi Damerdji Yamina, née le 6 février 1953 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 4511, et acte de mariage n° 198 dressé le 3 juin 1972 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, qui s'appelleront désormais : Damerdji Yamina ;

Oudjedi Damerdji Bensalem, né le 6 août 1956 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 2087 et acte de mariage n° 1593 dressé le 1^{er} juillet 1986 à Oran, wilaya d'Oran, qui s'appelleront désormais : Damerdji Bensalem ;

Redda, prénommé, Djelloul, né en 1953 à Ouled El Kherroubi, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 619 et acte de mariage n° 58 dressé le 4 juin 1978 à Si Abdelghani, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, et ses enfants mineurs prénommés :

* Benyagoub, né le 19 octobre 1975 à Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 887,

* Saadia, née le 24 juillet 1978 à Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 862,

* Ali, né le 30 décembre 1979 à Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 1335,

* Miloud, né le 16 janvier 1982 à Si Abdelghani, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 24,

* Dalila, née le 2 février 1984 à Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 151,

* Mohammed, né le 22 novembre 1985 à Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 1638,

qui s'appelleront désormais : Miloud ;

Redda, prénommé, Benhalima, né en 1959 à Ouled El Kharoubi, Daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret acte de naissance n° 581, et acte de mariage n° 61 dressé le 23 février 1986 à Si Abdelghani, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, et ses enfants mineurs prénommés :

* Mokhtar, né le 28 février 1985 à Sougueur, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 334 ;

* Kadda, né le 19 septembre 1987 à Sougueur, daïra de Sougueur, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 1314,

qui s'appelleront désormais : Miloud ;

Khenfous, prénommé, Belhout, né le 6 mars 1954 à Djebel Louh, daïra de Djendel, wilaya d'Aïn Defla, acte de naissance n° 233 et acte de mariage n° 03 dressé le 16 janvier 1979 à Oued Djemaâ, daïra de Djelida, wilaya d'Aïn Defla, et ses enfants mineurs prénommés :

* Fatma Zohra, née le 28 octobre 1980 à Khemis, daïra de Miliana, wilaya d'Aïn Defla, acte de naissance n° 2856,

* Sofiane, né le 25 juillet 1983 à Khemis, daïra de Miliana, wilaya d'Aïn Defla, acte de naissance n° 2172,

* Hassiba, née le 2 février 1985 à Khemis, daïra de Miliana, wilaya d'Aïn Defla, acte de naissance n° 418,

* Habiba, née le 15 mars 1986 à Khemis, daïra de Miliana, wilaya d'Aïn Defla, acte de naissance n° 693,

qui s'appelleront désormais : Chérif ;

Zebla, prénommé, Aftia, né en 1934 à Zaafarane, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 6156, et acte de mariage n° 9374 dressé le 8 avril 1974 à Djelfa, wilaya de Djelfa, et ses enfants mineurs prénommés :

* Ahmed, né en 1971 à Hassi bahbah, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 186,

* Larbi, né le 8 avril 1973 à Hassi Bahbah, daïra de Hassi Bahbah, Wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 336,

* Chérif, né le 21 mars 1974 à Hassi Bahbah, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 244,

* Oumelkheir, née le 12 février 1977 à Djelfa, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 368,

* Messaouda, née le 10 février 1981 à Djelfa, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 430,

* Rabah, né le 11 mars 1984 à Djelfa, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 945,

qui s'appelleront désormais : Mahmoudi :

Zebla Fatna, née en 1966 à Hassi Bahbah, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 135, qui s'appellera désormais : Mahmoudi Fatna,

Zebla Ben Azzouz, né en 1967 à Hassi Bahbah, daïra de Hassi Bahbah, wilaya de Djelfa, acte de naissance n° 170, qui s'appellera désormais : Mahmoudi Ben Azzouz,

Lkherba, prénommé, Mohammed Chérif, né le 1er septembre 1938 à Dellys, daïra de Dellys, wilaya de Boumerdès, acte de mariage n° 599 dressé le 16 octobre 1959 à la Casbah, daïra de Bab El Oued, wilaya d'Alger, et ses enfants mineurs prénommés :

* Mahrez, né le 18 mars 1971 à Bab El Oued, daïra de Bab El Oued, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1233,

* Mustapha, né le 18 mars 1974 à Bab El Oued, daïra de Bab El Oued, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 975,

* Ouahiba, née le 26 mai 1976 à Bab El Oued, daïra de Bab El Oued, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1832,

qui s'appelleront désormais : Kerba,

Lkherba Karima, née le 30 septembre 1960 à Bab El Oued, daïra de Bab El Oued, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1761, qui s'appellera désormais : Kerba Karima,

Lkherba Kheireddine, né le 15 janvier 1963 à Sidi M'Hamed, daïra de Sidi M'Hamed, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 544, qui s'appellera désormais : Kerba Kheireddine.

Lkherba Lynda, née le 7 décembre 1964 à Bologhine, daïra de Bab El oued, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1185 et acte de mariage n° 165 dressé le 15 octobre 1989 à Gué de Constantine, daïra de Hussein Dey, wilaya d'Alger, qui s'appellera désormais : Kerba Lynda,

Lkherba Abderrahmane, né le 24 février 1967 à Bab El Oued, daïra de Bab El Oued, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 828, qui s'appellera désormais : Kerba Abderrahmane,

Lkherba Hassina, née le 3 février 1969 à Bab El Oued, daïra de Bab El Oued, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 530, qui s'appellera désormais : Kerba Hassina.

Rai Mostéfa, né le 28 janvier 1925 à Aïn Nouissi, daïra de Hassi Mamèche, wilaya de Mostaganem, acte de naissance n° 19 et acte de mariage dressé en 1967 à Stidia, daïra de Hassi Mamache wilaya de Mostaganem, qui s'appellera désormais : Rahi Mostéfa,

Rai Abdelkader, né le 9 août 1968 à Aïn Nouissi, daïra de Hassi Mamèche, wilaya de Mostaganem, acte de naissance n° 282 qui s'appellera désormais : Rahi Abdelkader,

Djeghbalo, prénommé, Bachir, né le 4 novembre 1958 à El Ache, daïra de Bordj Ghadir, wilaya de Bordj Bou Arréridj, acte de naissance n° 295 et acte de mariage n° 30 dressé le 2 mai 1977 à El Ache, daïra de Bordj Ghadir, wilaya de Bordj Bou Arréridj, et ses enfants mineurs prénommés :

* Fadila, née le 12 février 1982 à El Makarta, daïra de Bordj Ghadir, wilaya de Bordj Bou Arréridj, acte de naissance n° 274,

* Haïzia, née le 14 janvier 1984 à El Makarta, daïra de Bordj Ghadir, wilaya de Bordj Bou Arréridj, acte de naissance n° 100,

* Lehlali, né le 18 janvier 1986 à Bordj Bou Arréridj, wilaya de Bordj Bou Arréridj, acte de naissance n° 385, qui s'appelleront désormais : El Djilali.

Bouhamar, prénommé, Ali, né le 20 février 1941 à Saïda, wilaya de Saïda, acte de naissance n° 73 et acte de mariage n° 222 dressé le 31 mai 1969 à Saïda, wilaya de Saïda, et ses enfants mineurs prénommés :

* Salem, né le 1^{er} mai 1972 à Saïda, wilaya de Saïda, acte de naissance n° 965,

* Okkacha, né le 28 avril 1973 à Saïda, wilaya de Saïda, acte de naissance n° 1143,

* Boualem né le 11 mars 1975 à Saïda, wilaya de Saïda, acte de naissance n° 741,

* Amar né le 19 mars 1977 à Saïda, wilaya de Saïda, acte de naissance n° 986,

* Zohra née le 19 mai 1979 à Saïda, wilaya de Saïda, acte de naissance n° 1587,

* Merzoug né le 9 mars 1981 à Saïda, wilaya de Saïda, acte de naissance n° 768,

qui s'appelleront désormais : Bouammar.

Paul Debievre, né le 8 juin 1959 à Sour El Ghozlane, daïra de Sour El Ghozlane, wilaya de Bouira, acte de naissance n° 372, acte de mariage n° 109 dressé le 31 mars 1986 à Chlef, wilaya de Chlef et son enfant mineure : Elalia, née le 12 octobre 1988 à Chlef, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 4143, qui s'appelleront désormais : Selmani Mohamed et Selmani Elalia ;

Bouhaloufa Ali, né le 21 mai 1960 à Sidi M'Hamed, daïra de Sidi M'Hamed, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 2362, qui s'appelleront désormais : Hasnaoui Ali ;

Bouhaloufa Mohamed, né le 25 janvier 1965 à Sidi M'Hamed, daïra de Sidi M'Hamed, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1164, et acte de mariage n° 52 dressé le 23 février 1991 à Bouzaréah, daïra de Birmandreis, wilaya d'Alger, qui s'appelleront désormais : Hasnaoui Mohamed ;

Bouhaloufa Belkacem, né le 31 juillet 1967 à Sidi M'Hamed, daïra de Sidi M'Hamed, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 7386, qui s'appelleront désormais : Hasnaoui Belkacem ;

Bouguern Abdelkader, né en 1958 à Aïn Sefra, daïra de Aïn Sefra, wilaya de Naâma, acte de naissance n° 02, qui s'appelleront désormais : Younsi Abdelkader ;

Raymonde Bonnet Antoinette Fatma, née le 10 décembre 1944 à Relizane, daïra de Relizane, wilaya de Relizane, acte de naissance n° 863, et acte de mariage n° 193 dressé le 8 août 1967 à Relizane, wilaya de Relizane, qui s'appelleront désormais : Chaïeb Fatma Zohra ;

Bouhemar prénommé Kaddour, né le 11 août 1936 à El Azharia, daïra de Bordj Bou Naâma, wilaya de Tissemsilt, acte de naissance n° 2767, et acte de mariage n° 55 dressé le 7 octobre 1961 à Nebaïria, daïra de Ténès, wilaya de Chlef, et ses enfants mineurs prénommés :

* Abdelkader, né le 10 mars 1968 à El Azharia, daïra de Bordj Bou Naâma, wilaya de Tissemsilt, acte de naissance n° 144,

* Djilali, né le 12 avril 1971 à El Azharia, daïra de Bordj Bou Naâma, wilaya de Tissemsilt, acte de naissance n° 208,

* Laïd, né le 23 janvier 1973 à El Azharia, daïra de Bordj Bou Naâma, wilaya de Tissemsilt, acte de naissance n° 46,

* Fatma, née le 17 octobre 1975 à Hmis, daïra de Ouled Farès, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 741,

* Ali, né le 10 février 1978 à Hmis, daïra d'Ouled Farès, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 62,

* Brahim, né le 31 juillet 1980 à Hmis, daïra d'Ouled Farès, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 372,

* Noredine, né le 26 juillet 1983 à Hmis, daïra de Ouled Farès, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 907,

* Sadek, né le 21 novembre 1986 à Bouzghaïa, daïra d'Ouled Farès, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 816,

qui s'appelleront désormais : Bouhamada ;

Bouhemar, prénommé, Mohammed, né le 4 septembre 1956 à El Azharia, daïra de Bordj Bou Naâma, wilaya de Tissemsilt, acte de naissance n° 1117, et acte de mariage n° 88 dressé le 18 mai 1981 à Bouzghaïa, daïra d'Ouled Farès, wilaya de Chlef et ses enfants mineurs prénommés :

* Houria, née le 21 septembre 1984 à Bouzghaïa, daïra d'Ouled Farès, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 1277,

* Amina, née le 9 octobre 1985 à Bouzghaïa, daïra d'Ouled Farès, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 823,

* Zohra, née le 16 février 1987 à Bouzghaïa, daïra d'Ouled Farès, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 145,

* El Aïd, né le 31 juillet 1988 à Bouzghaïa, daïra d'Ouled Farès, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 381,

qui s'appelleront désormais : Bouhamada ;

Bouhemar, prénommé, Maâmar, né le 30 janvier 1963 à El Azharia, daïra de Bordj Bou Naâma, wilaya de Tissemsilt, acte de naissance n° 64, et acte de mariage n° 54 dressé le 14 mai 1986 à Tadjna, daïra d'Ouled Farès, wilaya de Chlef et son enfant mineure prénommée :

* Nawel, née le 5 janvier 1988 à Bouzghaïa, daïra d'Ouled Farès, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 16, qui s'appelleront désormais : Bouhamada ;

Bouhemar Mimouna, née le 29 juin 1965 à El Azharia, daïra de Bordj Bou Naâma, wilaya de Tissemsilt, acte de naissance n° 279, et acte de mariage n° 115 dressé le 3 décembre 1986 à Bouzghaïa, daïra d'Ouled Farès, wilaya de Chlef, qui s'appellera désormais : Bouhamada Mimouna ;

Chehima, prénommé, Abdelkader, né en 1951 à El Abadla, daïra d'El Abadla, wilaya de Béchar, acte de naissance n° 765 et acte de mariage n° 56 dressé le 26 juillet 1972 à Béchar, wilaya de Béchar, et ses enfants mineurs prénommés :

* Boutkhil, né le 16 avril 1974 à Béchar, wilaya de Béchar, acte de naissance n° 474,

* Fatiha, née le 6 février 1981 à Béchar Djedid, wilaya de Béchar, acte de naissance n° 99,

* Khelifa, né le 22 octobre 1982 à Béchar Djedid, wilaya de Béchar, acte de naissance n° 791,

* Lahbib, né le 21 décembre 1984 à Béchar Djedid, wilaya de Béchar, acte de naissance n° 1049,

* Bellal, né le 4 juin 1987 à Béchar Djedid, wilaya de Béchar, acte de naissance n° 446,

* Zoulikha, née le 28 décembre 1989 à Béchar Djedid, wilaya de Béchar,

qui s'appelleront désormais : Benslimane ;

Chehima Ahmed, né en 1941 à El Abadla, daïra d'El Abadla, wilaya de Béchar, acte de naissance n° 762 et acte de mariage n° 133 dressé le 10 novembre 1985 à Béchar Djedid, wilaya de Béchar, qui s'appellera désormais : Benslimane Ahmed ;

Chehima, prénommé, Ghazi, né le 25 mars 1954 à El Abadla, daïra d'El Abadla, wilaya de Béchar, acte de naissance n° 765 et acte de mariage n° 30 dressé le 23 avril 1976 à Béchar, wilaya de Béchar, et ses enfants mineurs prénommés :

* Yejoud, née le 15 septembre 1977 à Béchar, wilaya de Béchar, acte de naissance n° 1296,

* Houria, née le 22 juin 1980 à Béchar Djedid, wilaya de Béchar, acte de naissance n° 383,

* Kamel, né le 20 novembre 1981 à Béchar Djedid, wilaya de Béchar, acte de naissance n° 726,

* Brahim, né le 3 juillet 1985 à Béchar Djedid, wilaya de Béchar, acte de naissance n° 620,

qui s'appelleront désormais : Benslimane ;

Chehima, prénommé, Slimane, né le 20 avril 1959 à Béchar Djedid, wilaya de Béchar, acte de naissance n° 107 et acte de mariage dressé le 8 août 1984 et ses enfants mineurs prénommées :

* Halima, née le 27 juin 1985 à Béchar Djedid, wilaya de Béchar, acte de naissance n° 507,

* Fatma Zohra, née le 28 septembre 1986 à Béchar Djedid, wilaya de Béchar, acte de naissance n° 753,

qui s'appelleront désormais : Benslimane ;

Chehima Fatna, née en 1950 à El Abadla, daïra d'El Abadla, wilaya de Béchar, acte de naissance n° 763, et acte de mariage n° 28 dressé le 28 janvier 1971 à Béchar, wilaya de Béchar, qui s'appellera désormais : Benslimane Fatna ;

Chehima Haddou, né le 24 septembre 1956 à Béchar Djedid, wilaya de Béchar, acte de naissance n° 445, et acte de mariage n° 104 dressé le 10 septembre 1980 à Béchar, wilaya de Béchar, qui s'appellera désormais : Benslimane Haddou ;

Chehima Layachi, née le 29 octobre 1961 à Béchar Djedid, wilaya de Béchar, acte de naissance n° 253, qui s'appellera désormais : Benslimane Layachi ;

Chehima Mabrouka, née le 12 décembre 1963 à Béchar Djedid, wilaya de Béchar, acte de naissance n° 429, qui s'appelleront désormais : Benslimane Mabrouka ;

Chehima Ramdane, née le 9 janvier 1966 à Béchar Djedid, wilaya de Béchar, acte de naissance n° 18, qui s'appellera désormais : Benslimane Ramdane ;

Chehima Mira, née le 31 juillet 1971 à Béchar Djedid, wilaya de Béchar, acte de naissance n° 227, qui s'appellera désormais : Benslimane Mira ;

Bouadjela, prénommé, Abdelghani, né le 2 juillet 1938 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 1045 et acte de mariage n° 151 dressé le 10 mars 1964 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, et ses enfants mineurs prénommés :

* Ania Nassila, née le 28 octobre 1970 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 4037,

* Sid Ahmed, né le 10 juin 1977 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen,

* Rima, née le 10 novembre 1983 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 5583,

qui s'appelleront désormais : Benmansour ;

Bouadjela Nawel Fekhr Eddine, née le 28 décembre 1964 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 4272, qui s'appellera désormais : Benmansour Nawel Fakhreddine ;

Bouadjela Djazia Farihane, née le 31 août 1967 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 3064, qui s'appellera désormais : Benmansour Djazia Farihane ;

Bouhacira Rachida, née le 10 octobre 1957 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 2534 et acte de mariage n° 540 dressé le 27 juin 1977 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, qui s'appellera désormais : Boulenouar Rachida ;

Bouhacira Khalida, née le 13 janvier 1959 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 177, qui s'appellera désormais : Boulenouar Khalida ;

Bouhacira Mourad, né le 11 février 1960 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 550 et acte de mariage n° 371 dressé le 7 juin 1990 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, qui s'appellera désormais : Boulenouar Mourad ;

Bouharica Djamel Eddine, née le 15 octobre 1961 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 3270 et acte de mariage n° 266 dressé le 6 avril 1989 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, qui s'appellera désormais : Boulenouar Djamel Eddine ;

Bouharica Msahel, née le 12 octobre 1963 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 3429, qui s'appellera désormais : Boulenouar M'Sahel ;

Bouhacira Meriem, née le 21 juillet 1965 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 2723 et acte de mariage n° 338 dressé le 13 juin 1991 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, qui s'appellera désormais : Boulenouar Meriem ;

Boukelba Noureddine, né le 5 juillet 1961 à Touggourt, daïra de Touggourt, wilaya de Ouargla, acte de naissance n° 736, qui s'appellera désormais : Benabdallah Noureddine ;

Boudab, prénommé, Salah, né le 16 octobre 1935 à Ouled Haniche, daïra d'Ouled Haniche, wilaya de Bordj Bou Arréridj, acte de naissance n° 478 et acte de mariage n° 172 dressé le 21 septembre 1970 à Bordj Bou Arréridj, wilaya de Bordj Bou Arréridj, et ses enfants mineurs prénommés :

* Kamla, née le 17 mars 1974 à Ouled Haniche, daïra d'Ouled Haniche, wilaya de Bordj Bou Arréridj, acte de naissance n° 892,

* Rabah, né le 7 février 1977 à Ouled Haniche, daïra d'Ouled Haniche, wilaya de Bordj Bou Arréridj, acte de naissance n° 653,

* Leila, née le 24 mars 1980 à Ouled Haniche, daïra d'Ouled Haniche, wilaya de Bordj Bou Arréridj, acte de naissance n° 1557,

* Abdelaziz, né le 5 mai 1985 à Bordj Bou Arréridj, wilaya de Bordj Bou Arréridj, acte de naissance n° 2581, qui s'appelleront désormais : Benabdallah ;

Boudab, prénommé, Djamel, né le 17 mai 1961 à Ouled Haniche, daïra d'Ouled Haniche, wilaya de Bordj Bou Arréridj, acte de naissance n° 220, et acte de mariage n° 30 dressé le 24 janvier 1981 à Bordj Bou Arréridj, wilaya de Bordj Bou Arréridj, et ses enfants mineurs prénommés :

* Abdelghani, né le 1^{er} janvier 1982 à Ouled Haniche, daïra d'Ouled Haniche, wilaya de Bordj Bou Arréridj, acte de naissance n° 19,

* Keltoum, née le 20 novembre 1984 à Bordj Bou Arréridj, wilaya de Bordj Bou Arréridj, acte de naissance n° 6565,

* Habiba, née le 20 novembre 1986 à Bordj Bou Arréridj, wilaya de Bordj Bou Arréridj, acte de naissance n° 5698,

* Sofiane, née le 5 mars 1989 à Bordj Bou Arréridj, wilaya de Bordj Bou Arréridj, acte de naissance n° 1221, qui s'appelleront désormais : Benabdallah ;

— Boudab Mokrane, né le 29 mars 1966 à Ouled Haniche, daïra d'Ouled Haniche, wilaya de Bordj Bou Arréridj, acte de naissance n° 136, qui s'appellera désormais : Benabdallah Mokrane ;

— Boudab Saliha, née le 29 mars 1966 à Oued Haniche, daïra d'Ouled Haniche, wilaya de Bordj Bou Arréridj, acte de naissance n° 137, qui s'appellera désormais : Benabdallah Saliha ;

Boudab Nouara, née le 14 janvier 1969 à Ouled Haniche, daïra d'Ouled Haniche, wilaya de Bordj Bou Arréridj, acte de naissance n° 19, qui s'appellera désormais : Benabdallah Nouara ;

Boudab Salima, née le 21 février 1971 à Ouled Haniche, daïra d'Ouled Haniche, wilaya de Bordj Bou Arréridj, acte de naissance n° 61, qui s'appellera désormais : Benabdallah Salima ;

Aguergour, prénommé, Boualem, né le 16 septembre 1944 à Alger, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 3448 et acte de mariage n° 222 dressé le 12 juillet 1971 à Tizi Ouzou, wilaya de Tizi Ouzou, et ses enfants mineurs prénommés :

* Somya, née le 9 novembre 1972 à Tizi Ouzou, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 5053,

* Mohamed Réda, né le 1^{er} octobre 1975 à Alger, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 3988,

* Redouane, né le 3 juin 1980 à Alger, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 2172,

qui s'appelleront désormais : Aït Sliman ;

Gharnou, prénommé, Mohammed, né le 4 novembre 1926 à Maatka, daïra de Tizi Ouzou, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 991 et acte de mariage n° 39 dressé le 14 octobre 1957 à Maatka, daïra de Tizi Ouzou, wilaya de Tizi Ouzou, et ses enfants mineurs prénommés :

* Akli, né le 5 juillet 1971 à Maatka, daïra de Tizi Ouzou, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 472,

* Mourad, né le 27 janvier 1973 à Tizi Ouzou, daïra de Tizi Ouzou, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 516,

* Chabha, née le 8 juin 1976 à Maatka, daïra de Tizi Ouzou, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 404,

* Ammar, né le 29 janvier 1978 à Maatka, daïra de Tizi Ouzou, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 73,

qui s'appelleront désormais : Zaimi ;

Gharnou Saïd, né le 19 février 1950 à Maatka, daïra de Tizi Ouzou, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 313, qui s'appellera désormais : Zaimi Saïd ;

Gharnou Tassadit, née le 17 novembre 1955 à Maatka, daïra de Tizi Ouzou, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 2044, qui s'appellera désormais : Zaimi Tassadit ;

Gharnou Ahmed, né en 1956 à Maatka, daïra de Tizi Ouzou, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 15, qui s'appellera désormais : Zaimi Ahmed ;

Gharnou Ahcene, né le 14 mai 1961 à Maatka, daïra de Tizi Ouzou, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 130, qui s'appellera désormais : Zaimi Ahcene ;

Gharnou Sadia, née le 14 mai 1961 à Maatka, daïra de Tizi Ouzou, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 129, qui s'appellera désormais : Zaimi Sadia ;

Gharnou Ouiza, née le 5 juin 1963 à Maatka, daïra de Tizi Ouzou, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 267, qui s'appellera désormais : Zaimi Ouiza ;

Gharnou Rabah, né le 28 juillet 1964 à Maatka, daïra de Tizi Ouzou, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 400, qui s'appellera désormais : Zaimi Rabah ;

Gharnou Ouerdia, née le 22 juillet 1966 à Maatka, daïra de Tizi Ouzou, wilaya de Tizi Ouzou, acte de naissance n° 441, qui s'appellera désormais : Zaimi Ouerdia ;

Khamedj, prénommé, Saadi, né en 1931 à Ouled Si Ouns, daïra d'Aïn M'Lila, wilaya d'Oum El Bouaghi, acte de naissance n° 4255 et 1^{er} acte de mariage n° 3 dressé le 11 janvier 1971 à Bir Bouhouche, daïra de Sédrata, wilaya de Souk Ahras, 2^{ème} acte de mariage n° 261 dressé le 10 août 1977 à Sédrata, wilaya de Souk Ahras, et ses enfants mineurs prénommés :

* Fethi, né le 14 juillet 1972 à Sédrata, daïra de Sédrata, wilaya de Souk Ahras, acte de naissance n° 733,

* Naouel, née le 11 janvier 1981 à Aïn El Beïda, daïra d'Aïn El Beïda, wilaya d'Oum El Bouaghi, acte de naissance n° 111,

* Kheyreddine, né le 5 septembre 1985 à Aïn El Beïda, daïra d'Aïn El Beïda, wilaya d'Oum El Bouaghi, acte de naissance n° 2696,

qui s'appelleront désormais : Essaadi ;

Khamedj Noureddine, né le 13 mai 1958 à Aïn Sanab, daïra de Sédrata, wilaya de Souk Ahras, acte de naissance n° 33, qui s'appellera désormais : Essaadi Noureddine ;

Khamedj Sammi, né le 6 juillet 1963 à Sédrata, daïra de Sédrata, wilaya de Souk Ahras, acte de naissance n° 400, qui s'appellera désormais : Essaadi Sammi ;

Khamedj Souad, née le 19 janvier 1965 à Sédrata, wilaya de Souk Ahras, acte de naissance n° 55, qui s'appellera désormais : Essaadi Souad ;

Khamedj Farid, né le 8 août 1967 à Sédrata, wilaya de Souk Ahras, acte de naissance n° 705, qui s'appellera désormais : Essaadi Farid ;

Khamedj Nadia, née le 3 août 1969 à Sédrata, wilaya de Souk Ahras, acte de naissance n° 684, qui s'appellera désormais : Essaadi Nadia ;

Ould El Haddouchia Noureddine, né le 15 mars 1964 à Mostaganem, wilaya de Mostaganem, acte de naissance n° 958, qui s'appellera désormais : Haddouchi Noureddine ;

Moussekh, prénommé, Mohamed, né le 1^{er} février 1951 à Baghlia, daïra de Dellys, wilaya de Boumerdès, acte de naissance n° 32 et acte de mariage n° 219 dressé le 30 avril 1980 à Bab El Oued, daïra de Bab El Oued, wilaya d'Alger et ses enfants mineurs prénommés :

* Fella, née le 5 mars 1979 à Sidi M'Hamed, daïra de Sidi M'Hamed, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1100,

* Bahria, née le 9 mars 1980 à Sidi M'Hamed, daïra de Sidi M'Hamed, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1330,

* Samira, née le 17 avril 1981 à la Casbah, daïra de Bab El Oued, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 519,

* Redouane, né le 16 mai 1983 à la Casbah, daïra de Bab El Oued, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 698,

* Arzeki, né le 26 mai 1986 à la Casbah, daïra de Bab El Oued, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 561,

qui s'appelleront désormais : Moussek ;

Boukhaloua, prénommé, Mohammed, né en 1924 à El Abiod, daïra de Mécheria, wilaya de Naama, acte de naissance n° 614 et acte de mariage n° 22 dressé le 4 avril 1960 à Ras El Ma, daïra de Telagh, wilaya de Sidi Bel Abbès, et son enfant mineur prénommé :

* Mounir, né le 17 février 1973 à Sidi Bel Abbès, wilaya de Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 890,

qui s'appelleront désormais : Achour ;

Boukhaloua, prénommé, Mostefa, né le 1^{er} juillet 1949 à Ouled Srour, daïra de Mécheria, wilaya de Naama, acte de naissance n° 324 et 1^{er} acte de mariage n° 46 dressé le 4 juin 1976 à El Biod, daïra de Mécheria, wilaya de Naama, 2^{ème} acte de mariage n° 1238 dressé le 27 décembre 1983 à Sidi Bel Abbès, wilaya de Sidi Bel Abbès, et ses enfants mineurs prénommés :

* Rabie, né le 15 décembre 1977 à Sidi Bel Abbès, wilaya de Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 6999,

* Khadidja, née le 4 juillet 1981 à Sidi Bel Abbès, wilaya de Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 3752,

* Mohamed Amine, né le 27 décembre 1984 à Sidi Bel Abbès, wilaya de Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 7955,

* Ali, né le 2 mars 1987 à Sidi Bel Abbès, wilaya de Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 1555,

qui s'appelleront désormais : Achour ;

Boukhaloua Nasseridine, né le 26 janvier 1961 à Ras El Ma, daïra de Telagh, wilaya de Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 11, qui s'appellera désormais : Achour Nesseridine ;

Boukhaloua Nouria, née le 6 juin 1963 à Ras El Ma, daïra de Telagh, wilaya de Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 101, qui s'appellera désormais : Achour Nouria ;

Boukhaloua Rachid, né le 3 mars 1965 à Telagh, daïra de Telagh, wilaya de Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 93, qui s'appellera désormais : Achour Rachid ;

Boukhaloua Nadjet, née le 12 août 1966 à Sidi Bel Abbès, wilaya de Sidi Bel Abbès, acte de naissance n° 3359, qui s'appellera désormais : Achour Nadjet ;

Ferd prénommé Saïd, né le 9 juillet 1916 à Ammal, daïra de Boudouaou, wilaya de Boumerdès, acte de naissance n° 700, 1^{er} acte de mariage n° 6 dressé le 21 juin 1954 à Béni Amrane, daïra de Boudouaou, wilaya de Boumerdès et 2^{ème} acte de mariage n° 14 dressé le 18 octobre 1954 à Béni Amrane, daïra de Boudouaou, wilaya de Boumerdès, et ses enfants mineurs prénommés :

* Lounes, né le 15 mai 1968 à Béni Amrane, daïra de Boudouaou, wilaya de Boumerdès, acte de naissance n° 409,

* Rachid, né le 15 mai 1968 à Béni Amrane, daïra de Boudouaou, wilaya de Boumerdès, acte de naissance n° 408,

* Hamid, né le 17 septembre 1970 à Tidjelabine, daïra de Boudouaou, wilaya de Boumerdès, acte de naissance n° 291,

* Saliha, née le 23 mars 1973 à Tidjelabine, daïra de Boudouaou, wilaya de Boumerdès, acte de naissance n° 97,

* Brahim, né le 28 août 1976 à Thenia, daïra de Boudouaou, wilaya de Boumerdès, acte de naissance n° 1326,

qui s'appelleront désormais : Benomar ;

Ferd Rabah, né le 11 juin 1954 à Béni Amrane, daïra de Boudouaou, wilaya de Boumerdès, acte de naissance n° 34, qui s'appellera désormais : Benomar Rabah ;

Ferd Zohra, née le 3 octobre 1954 à Tidjelabine, daïra de Boudouaou, wilaya de Boumerdès, acte de naissance n° 55, qui s'appellera désormais : Benomar Zohra ;

Ferd Brahim, né le 27 novembre 1955 à Béni Amrane, daïra de Boudouaou, wilaya de Boumerdès, acte de naissance n° 67, qui s'appellera désormais : Benomar Brahim ;

Ferd Fatma, née le 17 octobre 1956 à Béni Amrane, daïra de Boudouaou, wilaya de Boumerdès, acte de naissance n° 46, qui s'appellera désormais : Benomar Fatma ;

Ferd Malika, née le 22 avril 1959 à Béni Amrane, daïra de Boudouaou, wilaya de Boumerdès, acte de naissance n° 145, qui s'appellera désormais : Benomar Malika ;

Ferd Mohamed, né le 26 juillet 1960 à Béni Amrane, daïra de Boudouaou, wilaya de Boumerdès, acte de naissance n° 284, qui s'appellera désormais : Benomar Mohamed ;

Ferd Ali, né le 23 janvier 1964 à Béni Amrane, daïra de Boudouaou, wilaya de Boumerdès, acte de naissance n° 61, qui s'appellera désormais : Benomar Ali ;

Boumenten, prénommé, Tayeb, né le 2 avril 1947 à Oum El Adhaim, daïra de Sédrata, wilaya de Souk Ahras, acte de naissance n° 717, et acte de mariage n° 08 dressé le 23 août 1968 à Oum El Adhaim, daïra de Sédrata, wilaya de Souk Ahras, et ses enfants mineurs prénommés :

* Ouahiba, née le 7 novembre 1971 à Tébessa, wilaya de Tébessa, acte de naissance n° 2480,

* Tarek, né le 4 avril 1973 à Meskiana, daïra de Meskiana, wilaya d'Oum El Bouaghi, acte de naissance n° 290,

* Wided, née le 10 février 1975 à Meskiana, daïra de Meskiana, wilaya d'Oum El Bouaghi, acte de naissance n° 159,

* Salah Eddine, né le 15 février 1979 à Meskiana, daïra de Meskiana, wilaya d'Oum El Bouaghi, acte de naissance n° 203,

* Amel, née le 6 septembre 1983 à Guelma, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 3212,

* Naouel, née le 8 octobre 1987 à Guelma, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 3788,

qui s'appelleront désormais : Boumediene ;

Boumenten Souad, née le 22 juillet 1969 à Meskiana, daïra de Meskiana, wilaya d'Oum El Bouaghi, acte de naissance n° 478, qui s'appellera désormais : Boumediene Souad ;

Boumenten Zouheir, né le 22 novembre 1970 à Meskiana, daïra de Meskiana, wilaya d'Oum El Bouaghi, acte de naissance n° 783, qui s'appellera désormais : Boumediene Zouheir ;

Benabend Ali dit Bendjemil, né le 19 mars 1912 à Héliopolis, daïra d'Héliopolis, wilaya de Guelma et acte de mariage n° 39, dressé le 1^{er} juin 1950 à Guelma, wilaya de Guelma, qui s'appellera désormais : Bendjemil Ali ;

Benabend Rachid, né le 9 décembre 1939 à Héliopolis, daïra Kalaat Bousbaa, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 149 et acte de mariage n° 79 dressé le 14 décembre 1974 à Héliopolis, daïra Kalaat Bousbaa, wilaya de Guelma, qui s'appellera désormais : Bendjemil Rachid ;

Benabend Abdelouahab dit Bendjemil, né le 9 mars 1951 à Héliopolis, daïra Kalaat Bousbaa, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 37 et acte de mariage n° 207 dressé le 21 mai 1980 à Guelma, wilaya de Guelma, qui s'appellera désormais : Bendjemil Abdelouahab ;

Benabend Nadjib, né le 14 mars 1956 à Héliopolis, daïra Kalaat Bousbaa, wilaya de Guelma, acte de naissance n° 44 qui s'appellera désormais : Bendjemil Nadjib ;

Tibakou Boudjemaa, né en 1931 à Zaouiet Kounta, daïra de Reggane, wilaya d'Adrar, acte de naissance n° 554 qui s'appellera désormais : Hamad Boudjemaa ;

Tibakou Elaafia, née en 1937 à Zaouiet Kounta, daïra de Reggane, wilaya d'Adrar, acte de naissance n° 554 qui s'appellera désormais : Hamad El Aafia ;

Tibakou Fatma, née en 1950 à Zaouiet Kounta, daïra de Reggane, wilaya d'Adrar, acte de naissance n° 554 qui s'appellera désormais : Hamad Fatma ;

Tibakou Aïcha, née en 1952 à Zaouiet Kounta, daïra de Reggane, wilaya d'Adrar, acte de naissance n° 554 qui s'appellera désormais : Hamad Aïcha ;

Lemouessekh, prénomé, Bachir, né le 1^{er} novembre 1956 à H'djira daïra de H'djira, wilaya de Ouargla, acte de naissance n° 49/63, et acte de mariage n° 62 dressé le 13 septembre 1980 à H'djira daïra de H'djira, wilaya de Ouargla, et ses enfants mineurs prénommés :

* Mira, née le 2 juin 1983 à H'djira daïra de H'djira, wilaya d'Ouargla, acte de naissance n° 151,

* Mohammed, né le 22 août 1985 à H'djira daïra de H'djira, wilaya de Ouargla, acte de naissance n° 237,

* Ahmed Tidjani, né le 14 février 1987 à H'djira daïra de H'djira, wilaya d'Ouargla, acte de naissance n° 64,

* Salim, né le 26 juillet 1988 à H'djira daïra de H'djira, wilaya d'Ouargla, acte de naissance n° 273,

qui s'appelleront désormais : El Kassi ;

Zoukabi Hafsa, née le 22 octobre 1964 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 7096 bis, qui s'appellera désormais : Bendjoudi Hafsa ;

Zoukabi Karima, née le 12 mars 1967 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 2791, qui s'appellera désormais : Bendjoudi Karima ;

Zoukabi Hakima, née le 29 juin 1969 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 6090, qui s'appellera désormais : Bendjoudi Hakima ;

Zoukabi Sid Ahmed, né le 15 mai 1972 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 502 bis, qui s'appellera désormais : Bendjoudi Sid Ahmed ;

Zoukabi Khaled, né le 14 mai 1975 à Oran, wilaya d'Oran, acte de naissance n° 6370 bis, qui s'appellera désormais : Bendjoudi Khaled ;

Fedilaine prénomé Abdelkader, né le 10 janvier 1951 à Béni Haoua, daïra de Ténès, wilaya de Chlef, acte de mariage n° 78 dressé le 19 octobre 1970 à Béni Haoua, daïra de Ténès, wilaya de Chlef, et ses enfants mineurs prénommés :

* Zohra, née le 18 décembre 1972 à Béni Haoua, daïra de Ténès, wilaya de Chlef, acte de naissance n° 741,

* Halima, née le 25 décembre 1977 à Cheffa, daïra d'El Affroun, wilaya de Blida, acte de naissance n° 290,

* Fatma, née le 7 octobre 1980 à Cheffa, daïra d'El Affroun, wilaya de Blida, acte de naissance n° 201,

* Mohammed, né le 6 janvier 1985 à Cheffa, daïra d'El Affroun, wilaya de Blida, acte de naissance n° 05,

* Houria, née le 11 juin 1983 à Blida, wilaya de Blida, acte de naissance n° 3330,

* Brahim, né le 18 avril 1987 à Blida, wilaya de Blida, acte de naissance n° 2122,

qui s'appelleront désormais : Salek ;

Rai, prénomé, Lakhdar, né le 4 avril 1948 à Takadamt, daïra de Tiaret, wilaya de Tiaret, acte de mariage n° 38 dressé le 22 mars 1971 à Kertoufa, daïra de Tiaret, wilaya de Tiaret, et ses enfants mineurs prénommés :

* Khaled, né le 17 février 1971 à Tiaret, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 391,

* Fatima, née le 17 Septembre 1972 à Tiaret, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 1715,

* Karima, née le 25 février 1974 à Tiaret, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 475,

* Khaldia, née le 7 février 1977 à Tiaret, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 399,

* Nacira, née le 23 août 1980 à Tiaret, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 2602,

* Benaissa, né le 30 août 1986 à Tiaret, wilaya de Tiaret, acte de naissance n° 3311,

qui s'appelleront désormais : Sahraoui ;

Mehibel Mohamed, né le 14 avril 1954 à Chekfa, daïra de Chekfa, wilaya de Jijel, acte de naissance n° 1023, qui s'appellera désormais : Hibili Mohamed ;

Arab Badiaa, née le 31 janvier 1965 à Hussein Dey, daïra de Hussein Dey, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 1092, et acte de mariage n° 1916 dressé le 8 juin 1987 à Oran, wilaya d'Oran, qui s'appellera désormais : Arabi Badiaa ;

Arab Ayoub, né le 29 novembre 1966 à Hamma El Annassers, daïra de Sidi M'Hamed, wilaya d'Alger, acte de naissance n° 3580, qui s'appellera désormais : Arabi Ayoub ;

Djiafnemla, prénommé, Abdelkader, né le 19 avril 1948 à Hacine, daïra de Bouhanifia, wilaya de Mascara, acte de naissance n° 56 et acte de mariage n° 17 dressé le 10 avril 1972 à Hacine, daïra de Bou Hanifia, wilaya de Mascara, et ses enfants mineurs prénommés :

* Mohamed, né le 1^{er} juillet 1973 à Mascara, wilaya de Mascara, acte de naissance n° 1797,

* Dahou, né le 10 mars 1975 à Mascara, wilaya de Mascara, acte de naissance n° 777,

qui s'appelleront désormais : Bensalem ;

Bayona Carmen Françoise, née le 9 janvier 1950 à Mostaganem, wilaya de Mostaganem, acte de naissance n° 18 et acte de mariage n° 485 dressé le 26 juin 1977 à Mostaganem, wilaya de Mostaganem, qui s'appellera désormais : Benmessabih Fatma ;

Kalloucha, prénommé, Mohammed, né le 7 juillet 1933 à Ouled Bouali, daïra d'El Matmar, wilaya de Relizane, acte de naissance n° 149/728 et acte de mariage n° 197 dressé le 22 octobre 1954 à El Matmar, daïra d'El Matmar, wilaya de Relizane et ses enfants mineurs prénommés :

* Ben Aouda, né le 9 mars 1970 à El Matmar, daïra d'El Matmar, wilaya de Relizane, acte de naissance n° 120,

* Rabhia, née le 20 juin 1972 à El Matmar, daïra d'El Matmar, wilaya de Relizane, acte de naissance n° 224,

* Malika, née le 20 janvier 1975 à El Matmar, daïra d'El Matmar, wilaya de Relizane, acte de naissance n° 34,

* Alia, née le 20 février 1977 à El Matmar, daïra d'El Matmar, wilaya de Relizane, acte de naissance n° 79,

* Fatiha, née le 17 février 1979 à Relizane, wilaya de Relizane, acte de naissance n° 643,

qui s'appelleront désormais : Boukhalfa ;

Benfekih Mohammed, né le 16 mars 1924 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 381 et acte de mariage n° 391 dressé le 6 juillet 1955 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, qui s'appellera désormais : Fekhar Mohammed ;

Benfekih, prénommé, Omar, né le 6 janvier 1943 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 51 et acte de mariage n° 523 dressé le 1^{er} septembre 1970 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen et ses enfants mineurs prénommés :

* Mohammed Réda, né le 5 juillet 1971 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 2719,

* Zakaria, né le 11 juin 1972 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 2377,

* Souhila, née le 17 juillet 1977 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 3615,

* Ilies, né le 17 juillet 1977 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 3616,

* Mohammed Hadi, né le 20 octobre 1984 à Tlemcen, wilaya de Tlemcen, acte de naissance n° 5409,

qui s'appelleront désormais : Fekhar ;

Art. 2. — Conformément à l'article 5 du décret n° 71-157 du 3 juin 1971 susvisé, la mention en marge des actes de l'état civil des nouveaux noms conférés par le présent décret sera requise par le procureur de la République.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République Algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 22 décembre 1991.

Chadli BENDJEDID.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

SERVICES DU CHEF DU GOUVERNEMENT

Arrêté interministériel du 9 octobre 1991 fixant la liste des communes à promouvoir.

Le ministre de l'économie,

Le ministre délégué aux collectivités locales,

Le délégué de la planification ;

Vu la loi n° 84-09 du 4 février 1984 relative à l'organisation territoriale du pays ;

Vu la loi n° 88-33 du 31 décembre 1988 portant loi de finances pour 1989 et notamment son article 25 ;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune ;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya ;

Vu le décret exécutif n° 89-09 du 7 février 1989 portant modalités de détermination des zones à promouvoir dans le cadre de l'article 51 de la loi n° 87-03 du 27 janvier 1987 relative à l'aménagement du territoire ;

Vu le décret exécutif n° 91-321 du 14 septembre 1991, modifiant et complétant le décret exécutif n° 89-09 du 7 février 1989 portant modalités de détermination des zones à promouvoir dans le cadre de l'article 51 de la loi n° 87-03 du 27 janvier 1987 relative à l'aménagement du territoire, notamment son article 2 ;

Vu le décret exécutif n° 91-306 du 24 août 1991 fixant la liste des communes animées par chaque chef de daïra ;

Arrêtent :

Article 1^{er}. — La liste des communes à promouvoir dans le cadre des dispositions du décret exécutif n° 89-09 du 7 février 1989 susvisé, modifié par le décret exécutif n° 91-321 du 14 septembre 1991 susvisé, comprend les communes figurant en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La liste des communes est révisée périodiquement dans le cadre des plans nationaux de développement et en fonction des objectifs arrêtés dans la période, et des schémas nationaux d'aménagement du territoire.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 octobre 1991.

**Le ministre
de l'économie,**

Hocine BENISSAD.

**Le ministre délégué
aux collectivités locales,**

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Le délégué à la planification,

Kacim BRACHEMI.

LISTE DES COMMUNES A PROMOUVOIR

1 — Wilaya de d'Adrar

Fenoughil, Tamest, Tamantit, Reggane, Sali, Bordj Badji Mokhtar, Timiaouine, Aoulef, Timekten, Tit, Akabli, Timimoun, Ouled Saïd, Tsabit, Sbaa, Aougrouat, Deldoul, Metarfa, Tinerkouk, Ksar Kaddour, Charroutine, Talmine, Ouled Aïssa, Zaouiat Kounta, In Zeghmir, Adrar, Bouda, Ouled Ahmed, Timmi.

2 — Wilaya de Chlef

Sobha, Labiodh, Medjadja, ouled Abbas, Béni Raïched, Breira, Harenfa, Béni bouatteb, Harchoune, Abou El Hassan, Tadjena, Talassa, Zeboudja, Benaria, Moussedek, Dahra.

3 — Wilaya de Laghouat

Sidi Bouzid, Brida, Hadj Mecheri, Taouiala, Hassi Delaa, Gueltat Sidi Saad, Aïn Sidi Ali, Beidha, Oued Morra, Oued M'Zi, El Ghicha, Sebgag.

4 — Wilaya d'Oum El Bouaghi

Aïn Diss, Zourg, Ouled Gacem, Behir Chergui, El Bellala, Rahia, El Amiria, Bir Chouhada, Aïn Kercha, Hanchir, Toumghani, El Harmilia, El Fedjoudj Boughara Saoudi, Oued Nini, Djazia.

5 — Wilaya de Batna

Guigba, Ouled Aouf, Maafa, Béni Foudala, El Hakania, Hidoussa, Ksar Belezma, Boumagueur, Lazrou, Zana El Beida, Boumia, Djerma, Ouyoun El Assafir, Tighanimine, El Hassi, Talkhamt, Rahbat, Tkout, Ghassira, Kimel, Djezzar, Ouled Ammar, Metkaouek, Larbaa, Tigherghar, Inoughissen Lemsane, Taxlent.

6 — Wilaya de Béjaïa

Semaoune, Adekar, Draa El Kaid, Thinabdher, Akfadou, Ighil Ali, Toudja, Barbacha, Taskriout, Béni Maouche, Béni Melikeche, Boudjellil, Taourirt Ighil.

7 — Wilaya de Biskra

El Outaya, Sidi Okba, El Haouch, Chetma, Aïn Naga, Tolga, Bouchegroun, Lichana, Bordj Benazzouz, Ouled Djellal, Doucen, Chaiba, Ourlal, Oumache, Lioua, M'Lili, Mekhadma, Zeribet El Oued, El Feidh, Khanguet Sidi Nadji, Meziraa, El Kantara, Aïn Zaatout, Sidi Khaled, Foughala, El Ghrous, Mechouneche, Djemourah, Branis, El Hadjeb, Ras El Miaad, Besbes.

8 — Wilaya de Béchar

Kenadsa, Meridja, Béni Ounif, Abadla, Mechraa Houari Boumediène, Arg Ferradj, Béni Abbès, Tamert, Kerzaz, Timoudi, Lahmar, Boukais, Mougheul, Taghit, Igli, El Ouata, Ouled Khodeir, Ksabi, Tabelbala, Béchar, Béni Ikhlef.

9 — Wilaya de Blida

Souhane, Oued Djer, Aïn Romana, Djebabra, Ouled Selama.

10 — Wilaya de Bouira

Bouderbala, Guerrouma, Z'Barbar, Maala, Saharidj, Chorfa, Aghbalou, Hanif, Dechmia, Ridane, Djebahia, Ahl El Ksar, Ouled Rached, Mesdour, Hadjira Zerga, Souk El Khemis, Aïn Turk, Aït Laaziz, Taourirt, Taguedit.

11 — Wilaya de Tamanghasset

Tazrouk, Idles, Silet Abalessa, In Guezzam, In Salah, Foggaret Ezzouaoud, Tin Zouatine, In Ghar, Tamanghasset, In Amguel.

12 — Wilaya de Tébessa

El Kouif, Bekkaria, Bir El Ater, El Oglia, Bedjene, El Mezraa, El Meridj, Aïn Zerga, El Houidjet, Ghorriguer, Oum Ali, Safsaf El Ouesra, Negrine, Ferkane.

13 — Wilaya de Tlemcen

Dar Yaghmoracen, Tianet, Bouhlou, Béni Ouarsous, Sebaa Chioukh, El Fehoul, El Gor, Aïn Ghoraba, Béni Semiel, Oued chouli, Sidi Djillali, El Bouihi, Amieur, Béni Khaled, Béni Snous, Azai'l, Béni Bahdel, Béni Boussaid, Ain Tallout, Ain Nahala, Ouled Ryah, Souani, Aïn Kebira, Aïn Fetah, Fella Oucene.

14 — Wilaya de Tiaret

Tousnina, Si Abelghani, Faidja, Ksar Chellala, Serquine, Zmalat Emir Abdelkader, Takhmaret, Medrissa, Djebilet Rosfa, Madna, Mecheraa Safa, Djillali Ben Amar, Tagdemt, Tidda, Mellakou, Meghila, Sebt, Sidi Hosni, Aïn Dheb, Chahaima, Naima, Sidi Ali Mellal.

15 — Wilaya de Tizi Ouzou

Aït Boumahdi, Aït Yahia, Akbil, Abi Youcef, Zekri, Aït Yahia Moussa, Timzart, Akerrou, Aït Chaffa, Iflissen, Mizrana, Bouzeguene, Idjeur, Illoula Oumalou, Béni

Zeki, Béni Zmenzer, Aghni Gougrane, Tizi N'Talata, Aït Bouadou, Maatka, Souk El Tenine, Yatafene, Iboudrarene, Iferhounene, Imsouhal, Illilten, M'Kira, Makouda, Boudjima, Aghrib, Bounouh, Aït Toudert, Aït Mahmoud, Aït Khelili.

17 — Wilaya de Djelfa

Hassi El Euch, Douis, Aïn El Ibel, Zaccar, Guettara, Selmana, Dar Chioukh, M'Liliha, Faïdh El Botma, Amourah, El Khemis, Had Sahary.

18 — Wilaya de Jijel

Ouled Yahia Khadrouche, Djemaa Béni Habibi, Bouraoui, Belhadef, Chahna, Boucif Ouled Askeur, Sidi Marouf, Ouled Rabah, Settara, Ghebala, Boudria Beniyadjis, Selma Ben Ziada.

19 — Wilaya de Sétif

Aïn Abessa, Aïn Sebt, Maaouia, Béni Ourtilane, Aïn Legradj, Bousselam, Aït Tizi, Aït Naoual M'Zada, Ouled Si Ahmed, Aïn Lahdjar, bénis Oussine, Hamma, Ouled Tebben, Boutaleb, Draa Kebila, Tizi N'Bchar, Oued Bared, Ouled Sabor, Hammam Sokhna, Taya Maoklane, Tala ifacene, Guenzet, Harbil, Tachouda.

20 — Wilaya de Saïda

Sidi Ahmed, Aïn skhouna, Ouled Khaled, Hounet, Ouled Brahim, Tircine.

21 — Wilaya de Skikda

El Ghedir, Ouled Hebaba, Bein El Ouiden, Aïn Zouit, Bouchtata, Zitouna, Kenoua, Aïn Bouziane, Oum Toub, Ouldja, Boulballout.

22 — Wilaya de Sidi Bel Abbès

Sidi Yacoub, Dhaya, Oued Sefioune, Moulay Slissen, Marhoum, Bir El H'Mam, Oued Taourira, Taoudmout, Tafessour, Aïn Thrid.

23 — Wilaya d'Annaba

Oued El Aneb - El Eulma.

24 — Wilaya de Guelma

Djebala Khemissi, Aïn regada, Bordj Sabat, Roknia, Bouati Mahmoud, Hammam N'Bail, Dahouara, Aïn makhlouf, Ain Larbi, Ras El Agba, Sellaoua Announa, Bendjara.

25 — Wilaya de Constantine

Ouled Rahmoun, Zighoud Youcef, Béni Hamidane, Aïn Abid, Ibn Ziad.

26 — Wilaya de Médéa

Meftaha, Baata, Sidi Damed, Deux Bassins, ouled Bouachra, Tafraout, Aïn Ouksir, Sidi Ziane, Sidi Zahar, Boughzoul, Ouéd Harbil, Hanacha, Khams Djouamaa.

27 — Wilaya de Mostaghanem

Sour, Sidi Bellatar, Souaflia, Safsaf, Tazgait, Ouled Maalah, Achacha, Nekmaria, khadra, Ouled Bougalem, El Hassaine, Sidi Lakhdar, Benabdelmalek Ramdane.

28 — Wilaya de M'Sila

Tarmount, Ouled Mansour, Souamaa, Metarfa, Bouti Sayah, Aïn Rich, Sidi M'Hamed, Aïn Fares, Bir Foda, Ouled Slimane, Oued chair, Zarzour, Oulterme, Benzouh, Temsa, Belaiba, Dhahna, Ouled Mahdi, Khatouti Sed El Djir, Khoubana, Ouled Attia, Djebel Messaad, Slim.

29 — Wilaya de Mascara

El Gueithna, El Ghomri, Sedjerara, Mocta Douz, Ferraguig, Chorfa, El Gaada, Aouf, Gharouss, Sidi Abdeldjebar, Guerdjoun, Ras Aïn Amrouche, El Alaimia.

30 — Wilaya d'Ouargla

Touggourt, Nezla, Tebesbest, Zaouia El Abidia, El Hadjira, El Alia, Taibet, M'Naguer, Bennaceur, Hassi Messaoud, Sidi Khouiled, Aïn Beida, Hassi Ben Abdellah, Megarine, Sidi Slimane, N'Goussa, Témacine, Blidate Ameur, El Borma.

32 — Wilaya d'El Bayadh

El Kheiter, Tousmouline, Sidi Taifour, Sidi Slimane, Labiodh Sidi Cheikh, El Bnoud, Arbaout Cheguig, Kef Lahmar, Brezina, Ghassoul, Krakda, Boussemghoun, Chellala, El Mehara.

33 — Wilaya d'Illizi

Djanet, Bordj El Houasse, In Aménas, Bordj Omar Driss, Debdeb, Illizi.

34 — Wilaya de Bordj Bou Arréridj

Haraza, Ouled Sidi Brahim, Ras El oued, Bordj Ghdir, Taglait, El Ach, Rabta, Ksour, Tasmart, Khelil, Ouled Dahmane, Djaafra, El Main, Tafreg, Colla.

35 — Wilaya de Boumerdès

El Kharouba, Kaddara, Taourga, Benchoud, Afir, Chaabet El Ameur, Timezrit, Baghlia.

36 — Wilaya d'El Tarf

Bouhadjar, Oued Zitoune, AïN Kerma, Souarekh, Al Aïoun, Raml Essouk, Cheffia, Aïn El Assel, Bouggous, Zitouna.

37 — Wilaya de Tindouf

Oum En Assel, Tindouf.

38 — Wilaya de Tissemsilt

Layout, Sidi Boutouchent, Sidi Slimane, Béni Chaib, Béni Lacène, Lardjem, Sidi Lantri, Melaab, Tamelaht, Latheria, Sidi Abed, Maacem, Ouled Bessem, Boukaid, Larbaa, Ammari.

39 — Wilaya d'El Oued

Djemaa, Sidi Amrane, Tinedia, M'Ghagha, Taleb Larbi, Douar El Ma, Ben Guecha, Debila, Hassani Abdelkrim, Guemar, Taghzout, El Maghair, Sidi Khelil, Oum Touyour, Still, Robbah, El Oglia, Nakhla, Hassi Khelifa, Trifaoui, Magrane, Sidi Aoun, Bayadha, Reguiba, Mih Ouensa, Oued Allenda, Kouinine, Hamraia, Ourmes.

40 — Wilaya de Khenchela

Taouzinet, Tamza, Chechar, Djellal, Khairane, El Ouldja, Bouhmama, Chellia, M'Sara, Yabous, Babar, Aïn Touila, M'Toussa.

41 — Wilaya de Souk Ahras

Sidi Fredj, Khemissa, Aïn Soltane, M'Daourouch, Taoura, Aïn Zana, Haddada, Khedara, Ouled Moumen, Mechroha, Hannencha, Zouabi, Oued Kebrir.

42 — Wilaya de Tipaza

Hadjrat nouss, Sidi Semiane, Merad, Messelmoun, Aghbal, Larhat, Béni Meleuk, Sidi Amar, Nador, Menaceur.

43 — Wilaya de Mila

Chigara, Ouled Khelouf, Terrai Bainem, Amira Arres, Tessala Lamta, Tassaaadane Haddada, Minar, Zarza, El Ayadi, Barbes, Sidi Khelifa.

44 — Wilaya d'Aïn Defla

Ben Allal, Oued Chorfa, Barbouche, Djemaa Ouled Chikh, Aïn Torki, Aïn Benian, Aïn Lechiakh, Oued Djemaa, Bordj El Emir Khaled, Tarik Ibn Ziad, Bir Ould Khilifa, Bathia, El Hassania, Belaas, Zeddine, El Maine, Tachta, Zouggagha, Mekhatria.

45 — Wilaya de Naâma

Aïn Ben Khelil, El Biodh, Tiout, Mekmen Ben Amar, Kasdir, Moghrar, Djeniene Bourezg, Asla, Sfissifa, Naâma.

46 — Wilaya de Aïn Témouchent

El Hassasna, Oued Barkach, Sidi Safi, Emir Abdelkader, Aoubelil, El M'Said, Ouled Boudjema, Sidi Boumediène.

47 — Wilaya de Ghardaïa

Metlili, Sebseb, Hassi Gara, Berriane, El Guerara, Zelfana, Mansourah, Hassi El Fehal, El Atteuf, Dhayat Ben Dhahoua.

48 — Wilaya de Relizane

El Ouldja, Béni Dergoune, Dar Ben Abdellah, Sidi M'Hamed Ben Aouda, Merdja Sidi Abed, Oued Essalem, Sidi Lazreg, Aïn Tarek, Had Echkala, Ramka, Souk El Had, Ouled Sidi Mihoub, Béni Zentis.

MINISTERE DE L'ECONOMIE

Arrêté du 11 août 1991 portant ouverture d'examens professionnels pour l'accès aux corps spécifiques de l'administration chargée du commerce au niveau des services extérieurs de la concurrence et des prix du ministère de l'économie.

Le ministre de l'économie,

Vu l'ordonnance n° 66-133 du 2 juin 1966, modifiée et complétée, relative au statut général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 78-12 du 5 août 1978 relative au statut général du travailleur ;

Vu le décret n° 66-145 du 2 juin 1966, modifié et complété par le décret n° 81-114 du 5 juin 1981 relatif à l'élaboration et à la publication de certains actes à caractère réglementaire ou individuel concernant la situation des fonctionnaires ;

Vu le décret exécutif n° 89-207 du 14 novembre 1989 portant statut particulier applicable aux travailleurs appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée du commerce ;

Vu le décret exécutif n° 91-91 du 6 avril 1991 portant organisation, attributions et fonctionnement des services extérieurs de la concurrence et des prix ;

Vu l'arrêté interministériel du 13 avril 1991 portant organisation de concours et examens professionnels pour l'accès aux corps spécifiques au ministère de l'économie ;

Arrête :

Article 1^{er}. — Le présent arrêté fixe les conditions d'ouverture d'examens professionnels pour l'accès aux corps spécifiques de l'administration chargée du commerce au niveau des services extérieurs de la concurrence et des prix, en vertu du décret n° 89-207 du 14 novembre 1989 et de l'arrêté interministériel du 13 avril 1991 susvisés.

Art. 2. — Les examens professionnels visés à l'article 1^{er} ci-dessus sont ouverts pour l'accès aux corps suivants :

1 — inspecteurs principaux en chef des prix et des enquêtes économiques,

2 — inspecteurs principaux en chef de la qualité et de la répression des fraudes,

3 — inspecteurs principaux des prix et des enquêtes économiques,

4 — inspecteurs principaux de la qualité et de la répression des fraudes,

5 — inspecteurs des prix et des enquêtes économiques,

6 — inspecteurs de la qualité et de la répression des fraudes.

Art. 3. — Le nombre de postes ouverts pour chaque corps est fixé à :

— inspecteurs principaux en chef des prix et des enquêtes économiques..... 35 :

— inspecteurs principaux en chef de la qualité et de la répression des fraudes 2 ;

— inspecteurs principaux des prix et des enquêtes économiques 38 :

— inspecteurs principaux de la qualité et de la répression des fraudes 21 :

— inspecteurs des prix et des enquêtes économiques 73 :

— inspecteurs de la qualité et de la répression des fraudes 36 :

Art. 4. — Conformément aux dispositions du décret n° 89-207 du 14 novembre 1989 susvisé, notamment son article 29 (alinéa b), les candidats à l'examen professionnel pour l'accès au corps des inspecteurs principaux de la qualité et de la répression des fraudes doivent justifier d'une formation spécialisée d'une durée de deux à six mois, ayant un rapport avec le domaine de la qualité.

Art. 5. — Pour l'ensemble des corps ci-dessus, les examens professionnels comportent des épreuves écrites et une épreuve orale d'admission.

I. - Corps des inspecteurs principaux en chef des prix et des enquêtes économiques :

A. - Epreuves écrites :

1 — une composition de culture générale portant sur un sujet à caractère politique, économique ou social ; durée : 3 heures, coefficient 3,

2 — une composition portant sur un thème technique en rapport avec les missions du corps d'accueil ; durée : 4 heures, coefficient 4,

3 — une composition portant sur un thème administratif en rapport avec les missions du corps d'accueil ; durée : 3 heures, coefficient 3,

4 — une épreuve en langue nationale pour les candidats ne composant pas dans cette langue ; durée : 2 heures,

B. - Epreuve orale :

Cette épreuve s'adresse aux candidats déclarés admissibles ; durée : 15 minutes, coefficient 2.

II — Corps des inspecteurs principaux en chef de la qualité et de la répression des fraudes :

A — Epreuves écrites :

1 — Une composition de culture générale portant sur un sujet à caractère politique, économique et social ; durée : 3 heures, coefficient 3,

2 — Une composition portant sur un thème technique en rapport avec les missions du corps d'accueil ; durée : 4 heures, coefficient 4,

3 — Une composition portant sur un thème administratif en rapport avec les missions du corps d'accueil ; durée : 3 heures, coefficient 3,

4 — Une épreuve en langue nationale pour les candidats ne composant pas dans cette langue ; durée : 2 heures,

B — Epreuve orale :

Cette épreuve s'adresse aux candidats déclarés admissibles ; durée : 15 minutes, coefficient 2.

III — Corps des inspecteurs principaux des prix et des enquêtes économiques :

A — Epreuves écrites :

1 — Une composition de culture générale portant sur un sujet à caractère politique, économique ou social ; durée : 3 heures, coefficient 3,

2 — Une composition portant sur un thème technique en rapport avec les missions du corps d'accueil ; durée : 3 heures, coefficient 3,

3 — Une composition portant sur un thème administratif en rapport avec les missions du corps d'accueil ; durée : 4 heures, coefficient 3,

4 — Une épreuve en langue nationale pour les candidats ne composant pas dans cette langue ; durée : 2 heures,

B — Epreuve orale :

Cette épreuve s'adresse aux candidats déclarés admissibles ; durée : 15 minutes, coefficient 2.

IV — Corps des inspecteurs principaux de la qualité et de la répression des fraudes :

A — Epreuves écrites :

1 — Une composition de culture générale portant sur un sujet à caractère politique, économique ou social ; durée : 3 heures, coefficient 3,

2 — Une composition portant sur un thème technique en rapport avec les missions du corps d'accueil ; durée : 4 heures, coefficient 3,

3 — Une composition portant sur un thème administratif en rapport avec les missions du corps d'accueil ; durée : 3 heures, coefficient 3,

4 — Une épreuve en langue nationale pour les candidats ne composant pas dans cette langue ; durée : 2 heures,

B — Epreuve orale :

Cette épreuve s'adresse aux candidats déclarés admissibles ; durée : 15 minutes, coefficient 2.

V — Corps des inspecteurs des prix et des enquêtes économiques :

A — Epreuves écrites :

1 — Une composition de culture générale portant sur un sujet à caractère politique, économique ou social ; durée : 3 heures, coefficient 3,

2 — Une composition portant sur un thème technique en rapport avec les missions du corps d'accueil ; durée : 4 heures, coefficient 3,

3 — Une composition portant sur un thème administratif en rapport avec les missions du corps d'accueil ; durée : 3 heures, coefficient 3,

4 — Une épreuve en langue nationale pour les candidats ne composant pas dans cette langue ; durée : 2 heures,

B — Epreuve orale :

Cette épreuve s'adresse aux candidats déclarés admissibles ; durée : 15 minutes, coefficient 2.

VI — Corps des inspecteurs de la qualité et de la répression des fraudes :

A — Epreuves écrites :

1 — Une composition de culture générale portant sur un sujet à caractère politique, économique ou social ; durée : 3 heures, coefficient 3,

2 — Une composition portant sur un thème technique en rapport avec les missions du corps d'accueil ; durée : 4 heures, coefficient 3,

3 — Une composition portant sur un thème administratif en rapport avec les missions du corps d'accueil ; durée : 3 heures, coefficient 3,

4 — Une épreuve en langue nationale pour les candidats ne composant pas dans cette langue ; durée : 2 heures,

B — Epreuve orale :

Cette épreuve s'adresse aux candidats déclarés admissibles ; durée : 15 minutes, coefficient 2.

Art. 6. — Le programme des épreuves écrites pour l'ensemble des corps est annexé à l'original du présent arrêté.

Art. 7. — Les épreuves des examens professionnels prévues à l'article 5 ci-dessus se déroulent à Alger, dans un délai minimum de deux mois après la date de diffusion du présent arrêté.

Art. 8. — La date de clôture des inscriptions est fixée à un mois après la date de diffusion du présent arrêté.

Art. 9. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 août 1991.

P. le ministre de l'économie

Le ministre délégué au commerce

Foudil BEY.

Arrêté du 30 octobre 1991 fixant l'implantation des directions régionales et des inspections divisionnaires des douanes ainsi que leur compétence territoriale.

Le ministre délégué au budget,

Vu la loi n° 79-07 du 21 juillet 1979, modifiée et complétée, portant code des douanes,

Vu la loi n° 84-09 du 4 février 1984 relative à l'organisation territoriale du pays,

Vu le décret exécutif n° 90-189 du 23 juin 1990 fixant les attributions du ministère de l'économie,

Vu le décret exécutif n° 90-324 du 20 octobre 1990 portant organisation de l'administration centrale de la direction générale des douanes,

Vu le décret exécutif n° 91-76 du 16 mars 1991 relatif à l'organisation et au fonctionnement des services extérieurs de l'administration des douanes, notamment son article 14,

Arrête :

Article 1^{er}. — Le présent arrêté a pour objet de fixer l'implantation des directions régionales et des inspections divisionnaires des douanes ainsi que leur compétence territoriale.

Art. 2. — L'implantation des directions régionales est fixée ainsi qu'il suit :

Alger, Annaba, Béchar, Sétif, Tamanghasset, Tébessa, Tiaret, Tlemcen, Oran, Ouargla.

Art. 3. — La compétence territoriale des directions régionales des douanes est délimitée conformément au tableau I annexé au présent arrêté.

Art. 4. — L'implantation des inspections divisionnaires et leur compétence territoriale sont fixées conformément au tableau II annexé au présent arrêté.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 octobre 1991.

Mourad MEDELCI

ANNEXE I

COMPETENCE TERRITORIALE DES DIRECTIONS REGIONALES

CODE	SIEGE	WILAYAS DE RATTACHEMENT
01	Alger	Alger, Tipaza, Blida, Médéa, Bouira, Tizi Ouzou, Boumerdès, Aïn Defla.
02	Annaba	Annaba, El Tarf, Guelma, Skikda.
03	Béchar	Béchar, Tindouf, Adrar.
04	Sétif	Sétif, Béjaïa, M'Sila, Jijel, Mila, Constantine, Bordj Bou Arréridj.
05	Tamanghasset	Tamanghasset, Illizi.
06	Tébessa	Tébessa, Khenchela, Oum El Bouaghi, Batna, Souk Ahras.
07	Tiaret	Tiaret, Djelfa, Laghouat, El Bayadh, Chlef, Mostaganem, Relizane, Tissemsilt.
08	Tlemcen	Tlemcen, Aïn Témouchent, Naama.
09	Oran	Oran, Mascara, Saïda, Sidi Bel Abbès.
10	Ouargla	Ouargla, Ghardaïa, El Oued, Biskra.

ANNEXE II

IMPLANTATION DES INSPECTIONS DIVISIONNAIRES ET LEUR COMPETENCE TERRITORIALE

SIEGE INSPECTION DIVISIONNAIRE	CIRCONSCRIPTION DE RATTACHEMENT
01 — ALGER Alger, Aéroport, Blida, Boumerdès, Tizi Ouzou,	Wilaya d'Alger (sauf aéroport H.B) Aéroport H.B. Wilayas de Blida, Médéa, Tipaza, Aïn Defla, Wilaya de Boumerdès, Wilayas de Tizi Ouzou, Bouira,
02 — ANNABA Annaba, El Tarf, Guelma, Skikda,	Wilaya d'Annaba, Wilaya d'El Tarf, Wilaya de Guelma, Wilaya de Skikda,
03 — BECHAR Béchar, Tindouf, Adrar,	Wilaya de Béchar, Wilaya de Tindouf, Wilaya d'Adrar,
04 — SETIF Sétif, Béjaïa, Jijel, Constantine,	Wilayas de Sétif, Bordj Bou Arrèridj, M'Sila, Wilaya de Béjaïa, Wilaya de jijel, Wilayas de Constantine, Mila,
05 — TAMANGHASSET Tamanghasset, Illizi,	Wilaya de Tamanghasset, Wilaya d'Ilizzi,
06 — TEBESSA Tébessa, Batna, Souk Ahras,	Wilaya de Tébessa, Wilayas de Batna, Oum El Bouaghi, Khenchela, Wilaya de Souk Ahras,
07 — TIARET Tiaret, Laghouat, Chlef, Mostaganem,	Wilayas de Tiaret, Tissemsilt, El bayadh, Wilayas de Laghouat, Djelfa, Wilaya de Chlef, Wilayas de Mostaganem, Relizane,
08 — TLEMCEN Tlemcen, Maghnia, Aïn Témouchent, Naama,	Wilaya de Tlemcen (sauf Maghnia), Maghnia, Wilaya d'Aïn Témouchent, Wilaya de Naama,
09 — ORAN Oran, Arzew, Sidi Bel Abbès,	Wilaya d'Oran (sauf Arzew), Arzew, Wilayas de sidi Bel Abbès, Mascara, Saïda,
10 — OUARGLA Ouargla, Hassi Messaoud, El Oued, Ghardaïa,	Wilaya de Ouargla, Hassi Messaoud, Wilaya d'El Oued, Biskra, Wilaya de Ghardaïa.

Arrêtés du 21 décembre 1991 portant agrément de commissionnaires en douane auprès des services douaniers de wilayas.

Par arrêté du 21 décembre 1991, M. Bouchama Redouane, demeurant 1, rue Saïdaoui Mohamed Salah, Bab El Oued, Alger est agréé en qualité de commissionnaire en douane auprès des services douaniers de la wilaya d'Alger.

Pour l'exercice de son activité, l'intéressé est tenu de déposer auprès du receveur principal des douanes de la wilaya d'Alger une caution personnelle ou bancaire solidaire d'un montant de cent mille dinars (100.000 DA).

Par arrêté du 21 décembre 1991, M. Chouat Kamel, demeurant à Route Aïn Krinage, Ould Souissi Tahir, Jijel, est agréé en qualité de commissionnaire en douane auprès des services douaniers de la wilaya de Jijel.

Pour l'exercice de son activité, l'intéressé est tenu de déposer auprès du receveur principal des douanes de la wilaya de Jijel une caution personnelle ou bancaire solidaire d'un montant de cent mille dinars (100.000 DA).

MINISTERE DES UNIVERSITES

Arrêté du 24 septembre 1991 portant délégation de signature au directeur de cabinet du ministre des universités

Le ministre des universités,

Vu le décret exécutif n° 91-115 du 27 avril 1991 fixant les attributions du ministre des universités,

Vu le décret exécutif n° 91-116 du 27 avril 1991 portant organisation de l'administration centrale du ministère aux universités,

Vu le décret présidentiel n° 91-198 du 5 juin 1991 portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu le décret exécutif n° 91-200 du 18 juin 1991 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature,

Vu le décret exécutif du 1^{er} mai 1991 portant nomination de M. Omar Benbekhti en qualité de directeur du cabinet du ministre des universités,

Arrête ;

Article 1^{er}. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Omar Benbekhti directeur du cabinet, à l'effet de signer au nom du ministre des universités, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 24 septembre 1991.

Djillali LIABES

MINISTERE DE L'ENERGIE

Arrêté du 2 septembre 1991 portant approbation de la construction d'ouvrages électriques.

Le ministre de l'énergie,

Vu la loi n° 85-07 du 6 août 1985 relative à la production, au transport, à la distribution d'énergie électrique et à la distribution publique du gaz, notamment son article 8 ;

Vu le décret exécutif 90-411 du 22 décembre 1990 relatif aux procédures applicables en matière de réalisation, de déplacement des ouvrages d'énergie électrique et gazière et au contrôle, notamment son article 13.

Arrête :

Article 1^{er}. — Est approuvée conformément aux dispositions de l'article 13 du décret n° 90-411 du 22 décembre 1990 susvisé, la construction des ouvrages électriques suivants :

- poste 60/30 KV à Sidi Okba wilaya de Biskra,
- poste 60/30 KV à Béjaïa,
- poste 60/30 KV à Oued Zénati, wilaya de Guelma,
- poste 90/30 KV à Medjez Sfa, wilaya de Guelma,

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 2 septembre 1991.

Nordine AIT LAOUSSINE

Arrêté du 3 novembre 1991 portant approbation de la construction de lignes électriques.

Le ministre de l'énergie,

Vu la loi n° 85-07 du 6 août 1985 relative à la production, au transport, à la distribution d'énergie électrique et à la distribution publique du gaz, notamment son article 8,

Vu le décret exécutif 90-411 du 22 décembre 1990 relatif aux procédures applicables en matière de réalisation, de déplacement des ouvrages d'énergie électrique et gazière et au contrôle, notamment son article 13.

Arrête :

Article 1^e. — Est approuvée conformément aux dispositions de l'article 13 du décret n° 90-411 du 22 décembre 1990 susvisé, la construction de lignes électriques suivantes :

— ligne HT 220 KV reliant poste 220/60 KV de Barika à ligne 220 KV M'Sila, Batna,

— ligne HT 220 KV reliant futur poste 220/60 KV de Oued Athmania aux lignes HT Darguina-Khroub et El Eulma- Aïn Smara,

— ligne HT 60 KV reliant futur poste 60/30 KV de Sidi Ali à ligne HT 60 KV Mostaganem-Relizane,

— ligne HT 60 KV reliant poste 220/60 KV de Ramdane-Djamel au poste 60 KV Sonatrach de Skikda (zone industrielle),

— ligne HT 60 KV Médéa-Berrouaghia reliant poste 60/30 KV Draa-Esmar (Médéa) au poste 220/60/30 KV de Berrouaghia.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 novembre 1991.

Nordine AIT LAOUSSINE

Arrêté du 3 novembre 1991 portant approbation de la construction d'ouvrages électriques.

Le ministre de l'énergie,

Vu la loi n° 85-07 du 6 août 1985 relative à la production, au transport, à la distribution d'énergie électrique et à la distribution publique du gaz, notamment son article 8,

Vu le décret exécutif 90-411 du 22 décembre 1990 relatif aux procédures applicables en matière de réalisation, de déplacement des ouvrages d'énergie électrique et gazière et au contrôle, notamment son article 13.

Arrête :

Article 1^e. — Est approuvée conformément aux dispositions de l'article 13 du décret n° 90-411 du 22 décembre 1990 susvisé, la construction des ouvrages électriques suivants :

- poste 60/30 KV d'El Milia, wilaya de Jijel,
- poste 60/10 KV de Biskra-ville,
- poste 60/30 KV de Seriana, wilaya de Batna,
- poste 60/10 KV de Val-Mascot wilaya d'Annaba.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 novembre 1991.

Nordine AIT LAOUSSINE

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE
ET DES MINES**

Arrêté du 14 octobre 1991 portant élction des représentants du personnel et désignation des représentants de l'administration aux commissions paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires de l'office national de métrologie légale.

Par arrêté du 14 octobre 1991, sont déclarés élus représentants du personnel aux commissions paritaires pour les corps des fonctionnaires de l'office national de métrologie légale, les agents dont les noms figurent au tableau ci-après :

Commiss- sions	Corps	Membres titulaires	Membres suppléants
I	Ingénieurs principaux – Ingénieurs d'Etat Ingénieurs d'application – Techiciens supérieurs – Administrateurs principaux – Administrateurs.	Zaaboub Tahar Benabdallah Abdellah	Benelkhaznadjidji Sid Ali Réda Hamiham Nadira
II	Techniciens – Assistants – Administratifs principaux – Assistants administratifs – Comptables administratifs principaux – Comptables administratifs – Aides comptables administratifs – Secrétaires principaux de direction – Secrétaires de directions - Adjoints administratifs – Adjoints techniques en informatique ;	Bedja Ali	Necib Mohamed
III	Adjoints techniques de métrologie – Agents de vérification des instruments de mesure,	Sidi Maamar Abderrezak Chakroune Benabdellah Allalou Rachid	Arib Mourad Fillali Amor Sennouci Laïd
IV	Agents administratifs – Agents de bureau – Secrétaires sténodactylographes – Secrétaires dactylographes – Agents dactylographes – Ouvriers professionnels hors catégorie – Ouvriers professionnels de 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et de 3 ^{ème} catégories – Conducteurs automobiles de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie Appariteurs	Abdelkebir Rabah Sebbagh Hassiba	Zemit Ouahiba Boulaoued Mohamed

Sont nommés représentants de l'administration aux commissions paritaires pour les corps de fonctionnaires de l'office national de métrologie légale, les agents dont les noms figurent au tableau ci-après :

Commiss- sions	Corps	Membres titulaires	Membres suppléants
I	Ingénieurs principaux – Ingénieurs d'Etat – Ingénieurs d'application – Techiciens supérieurs – Administrateurs principaux – Administrateurs.	Ramdani Mahmoud Benakhlil Mohamed	Sennane Ahcène Khouni Boualem
II	Techniciens – Assistants – Administratifs principaux – Assistants administratifs – Comptables administratifs principaux – Comptables administratifs – Aides comptables administratifs – Secrétaires principaux de direction – Secrétaires de direction - Adjoints administratifs – Adjoints techniques en informatique ;	Khider Khaled	Azouaou Akli
III	Adjoints techniques de métrologie – Agents de vérification des instruments de mesure,	Sadmi Ahmed Taibi Foudil Hamidouche Med Saïd	Boukari Abdelkader Chenait Abderrahmane Dadou Khaled
IV	Agents administratifs – Agents de bureau – Secrétaires sténodactylographes – Secrétaires dactylographes – Agents dactylographes – Ouvriers professionnels hors catégorie – Ouvriers professionnels de 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et de 3 ^{ème} catégories – Conducteurs automobiles de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories Appariteurs	Zemit Ouahiba Yahmi Louiza	Kidia Hassina Bendjebla Abdelhalim